PARTS OF THE ORIGINAL DOCUMENT

ARE OF POOR REPRODUCTIVE QUALITY

CERTAINES PARTIES DU DOCUMENT ORIGINAL

SONT DE PIÈTRE QUALITÉ DE REPRODUCTION

Vers l'égalité

Plan d'action en matière de condition féminine 1987-1988

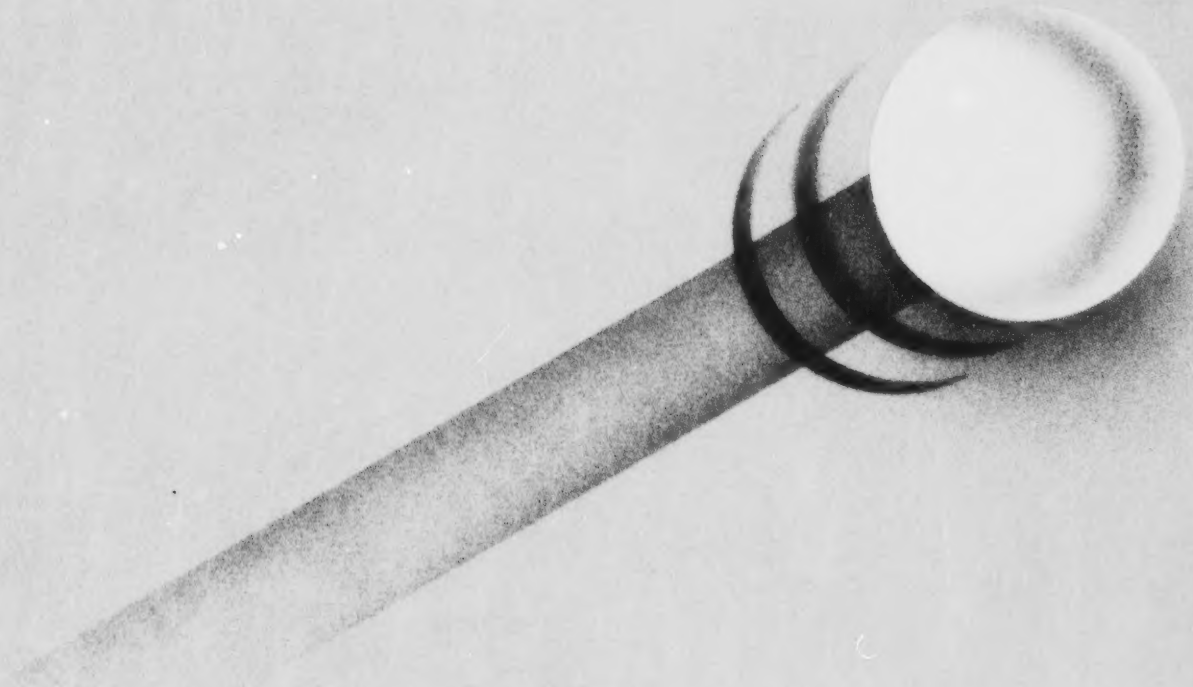

Québec

88-02733/

Avant-propos

Dans ce plan annuel sont présentées les diverses activités et mesures que les ministères et organismes du gouvernement du Québec ont inscrites à leur agenda pour l'année 1987-1988.

Ces activités et mesures constituent des jalons importants dans la réalisation des axes d'intervention retenus par le gouvernement pour chacune des thématiques identifiées dans le document «VERS L'ÉGALITÉ: orientations triennales en matière de condition féminine 1987-1990».

Cette première année d'un projet triennal est marquée par la mise en place de nouveaux programmes et services. Également, elle se caractérise par la réalisation des recherches et études nécesssaires à la mise en oeuvre de plusieurs réformes souhaitées par les femmes et groupes de femmes.

Enfin, ce plan met en lumière les gestes que certains ministères entendent poser pour assurer une meilleure intégration de la problématique de la condition féminine dans leurs activités courantes ou encore pour sensibiliser leur personnel à la réalité spécifique des femmes.

La ministre déléguée
à la Condition féminine

Monique Gagnon-Tremblay

Table des matières

Égalité des conjoints 6
Égalité en éducation 9
Égalité dans le travail et sécurité du revenu 23
Égalité dans le travail 25
Sécurité du revenu 37
Services adaptés à la réalité féminine 39
Santé 41
Violence 46
Promotion de la réalité féminine 50
État-Employeur 63
Annexe: Liste des sigles utilisés 69

ÉGALITÉ DES CONJOINTS

ÉGALITÉ DES CONJOINTS

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
PARTAGE DE LA RICHESSE FAMILIALE			
• **Code civil**	**Pour les conjoints et conjointes,** sera préparé un projet de loi à la suite de l'étude du rapport du Comité interministériel sur les droits économiques des conjoints.	MJQ	Automne 1987
• **Pensions alimentaires**	**Pour les personnes divorcées,** seront indexées automatiquement les pensions alimentaires lors de l'exécution du jugement par le percepteur des pensions alimentaires, à moins d'une disposition spécifique dans le jugement.	MJQ	Automne 1987
	Pour les personnes séparées ou divorcées, sera évaluée, après étude des coûts et des impacts, la possibilité d'établir un système de perception automatique des pensions alimentaires;	MJQ	Été 1987
	sera préparé un avis sur les formules susceptibles d'assurer une plus grande efficacité dans la perception des pensions alimentaires.	CSF	1987-1988
• **Rentes**	**Pour les conjoints et conjointes,** sera prise une décision sur l'introduction d'un partage obligatoire des crédits de rentes en cas de rupture ou lors de la retraite.	MMSR	Printemps 1988

ÉGALITÉ DES CONJOINTS

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
• **Entreprises familiales**	**Pour les conjointes collaboratrices,** seront proposées des modifications à la prestation compensatoire afin de permettre l'attribution de droits dans l'entreprise;	MJQ	Automne 1987
	sera prise une décision sur les suites à donner aux recommandations du Comité interministériel sur les droits économiques des conjoints concernant les mesures fiscales les plus susceptibles de favoriser un transfert de propriété entre les conjoints.	MFQ MJQ MAPAQ SCF	Automne 1987
MÉDIATION EN MATIÈRE FAMILIALE	**Pour les personnes en processus de séparation ou de divorce,** seront dégagées des orientations sur la possibilité de doter tous les districts judiciaires d'un service de médiation.	MJQ MSSS	Automne 1987
UNION DE FAIT	**Pour les conjoints et conjointes de fait,** sera examinée l'opportunité d'établir un cadre juridique, à tout le moins à l'égard de leurs enfants;	MJQ	Automne 1987
	sera préparée une étude sur l'harmonisation du traitement des conjoints et conjointes de fait dans les divers programmes de sécurité du revenu, la fiscalité et les programmes de transfert.	CSF	Hiver 1987
INFORMATION	**Pour les Québécoises,** sera produite et diffusée une brochure intitulée «En cas de rupture» contenant des renseignements sur les droits des femmes en matière de séparation et divorce.	CSF	Été 1987

ÉGALITÉ EN ÉDUCATION

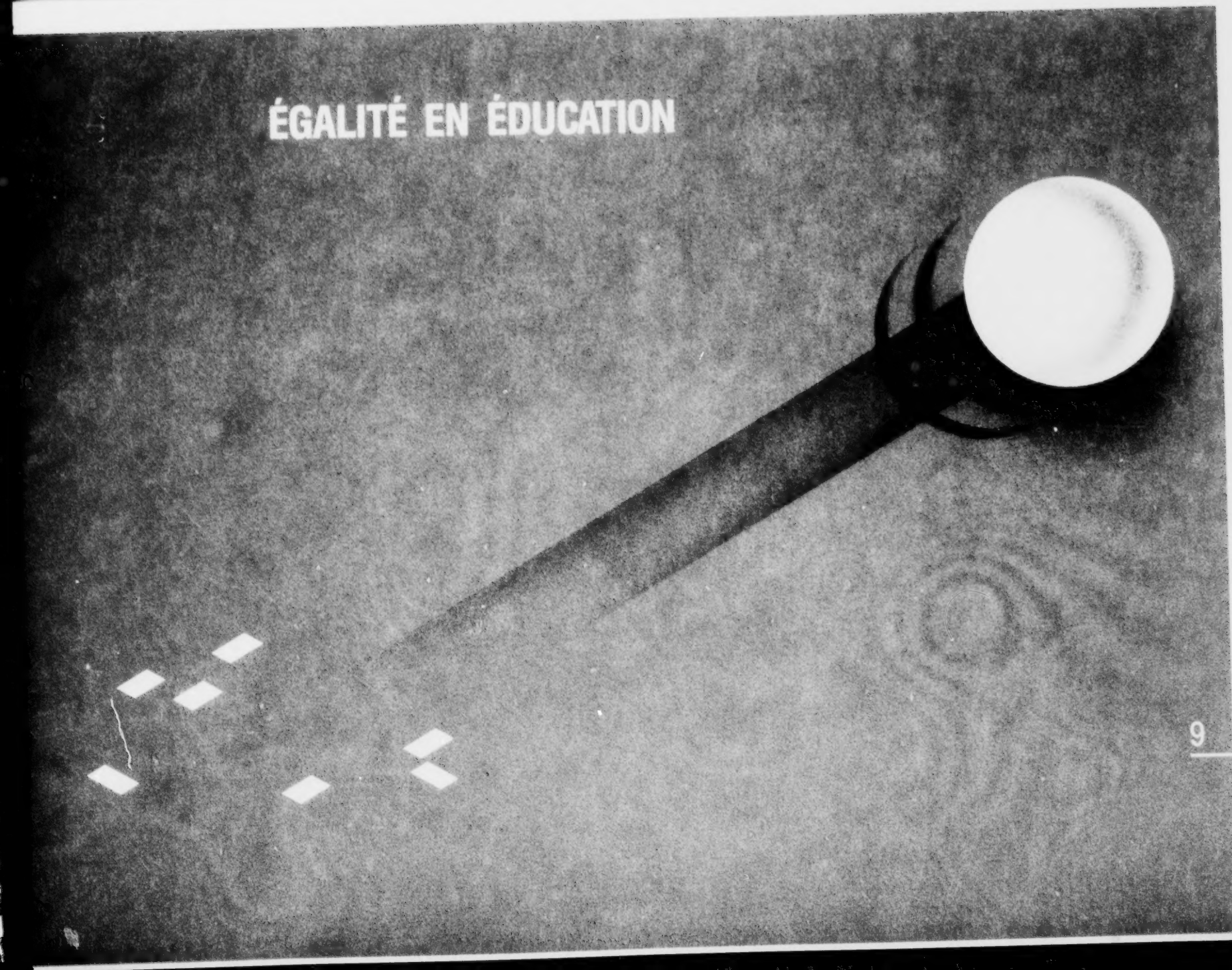

ÉGALITÉ EN ÉDUCATION

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
FORMATION GÉNÉRALE			
• **Développement de programmes adaptés à la réalité féminine**	**Pour les filles et les femmes,** dans le cadre de la révision des programmes de formation professionnelle au secondaire, seront identifiés et pris en compte les besoins particuliers de la clientèle féminine et sera élaboré un plan d'action pour favoriser un accès égalitaire pour cette clientèle.	MEQ	1987-1988
	Pour les intervenants et intervenantes, sera préparé un document sur la situation de la formation des femmes adultes, accompagné de recommandations.	CSF	1987-1988
• **Promotion et sensibilisation – désexisation du matériel et des pratiques**	**Pour le personnel scolaire,** sera produit un outil pédagogique visant à sensibiliser les filles à la nécessité d'assurer leur autonomie financière de façon responsable et active, qui sera intégré au programme d'éducation économique.	MEQ SCF	Hiver 1988
	Pour le personnel scolaire du 2e cycle du primaire et les parents, sera diffusé un guide d'activités pédagogiques visant à développer l'esprit critique des élèves face au sexisme dans leur vie quotidienne.	MEQ	Automne 1987
	Pour les spécialistes en conception de programmes et de matériel pédagogique, sera diffusé le guide sur les solutions de rechange au sexisme.	MEQ	Automne 1987
	Pour les maisons d'édition et/ou les commissions scolaires, seront organisées des activités de promotion sur la désexisation du matériel et des pratiques pédagogiques.	MEQ MAC	Automne 1987

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	Pour la clientèle féminine, les intervenants et intervenantes, sera poursuivie l'enquête sur les pratiques pédagogiques et le sexisme au collégial (Collège de Rosemont).	MESS	Automne 1987
	Pour les jeunes et la population en général, seront entreprises une série d'actions pour contrer le sexisme et la violence dans les vidéoclips: formation d'un groupe de travail réunissant des intervenants du milieu des médias électroniques et de la production; tenue d'une table de concertation réunissant des personnes et organismes impliqués dans la production et la diffusion de vidéoclips; promotion de la recherche en milieu universitaire sur ce nouveau média de masse et son impact sur les jeunes;	CSF	Été 1987 Automne 1987
	sera amorcée une collaboration avec les ministères concernés pour développer des outils pédagogiques afin de sensibiliser les jeunes à la violence et au sexisme dans les vidéoclips.	CSF	Été 1987 Automne 1987
– orientation et choix de carrière	**Pour les filles et les femmes,** seront diffusés les documents d'information suivants: brochure faisant la promotion de la formation postsecondaire; étude qui décrit la situation de la clientèle féminine au niveau postsecondaire; dépliants les incitant à choisir des secteurs non traditionnels au postsecondaire; vidéo afin de démystifier et favoriser l'enseignement supérieur.	MESS	1987-1988

ÉGALITÉ EN ÉDUCATION

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	Pour le personnel scolaire et le public en général, sera diffusée la recherche sur les caractéristiques des travailleuses québécoises ayant opté pour un emploi non traditionnel.	MEQ	Automne 1987
	Pour le personnel des commissions scolaires, seront poursuivis les sessions de perfectionnement sur la situation des filles dans les programmes de formation non traditionnels;	MEQ	1987-1988
	sera diffusée la recherche sur les facteurs qui limitent l'orientation des filles vers les programmes de formation non traditionnels.	MEQ MESS SCF	Hiver 1988
	Pour les élèves du secondaire III, sera développée une activité de promotion de l'entrepreneurship.	MIC	Hiver 1988
	Pour les écoliers et écolières de 4e année au primaire, sera implanté un programme de promotion de l'entrepreneurship.	MIC	Hiver 1988
• **Participation accrue des filles et des femmes aux sciences et aux technologies**	**Pour la clientèle féminine et les intervenants et intervenantes,** sera assuré un suivi à l'avis du Conseil de la science et de la technologie sur la participation des femmes à la science et à la technologie:		
	– création d'un comité interministériel;	MESS MEQ MMSR CSF SCF	Été 1987

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	– identification des programmes et mesures à mettre de l'avant dans les domaines d'intervention prioritaires;	MESS	Hiver 1988
	– élaboration d'un plan d'action gouvernemental qui fera l'objet de consultation;	MESS MEQ	Printemps 1988
	sera réalisé un sondage-sensibilisation sur les besoins des groupes de femmes en regard des nouvelles technologies (micro-informatique) en vue d'identifier les mesures à prendre;	MESS	Automne 1987
	sera assuré un suivi à la recherche sur le rapport des filles à la micro-informatique.	MEQ	1987-1988
	Pour les filles, sera attribué le prix Irma-LeVasseur, créé par la ministre déléguée à la Condition féminine en collaboration avec le Conseil de développement du loisir scientifique, pour les inciter à s'intéresser aux domaines scientifiques et technologiques;	SCF	Printemps 1988
	sera réalisée une étude d'opportunité d'un programme incitatif de bourses dans les secteurs de formation non traditionnels au postsecondaire.	MESS	1987-1988
FORMATION PROFESSIONNELLE • **Intégration et réintégration professionnelle**	**Pour les femmes,** sera maintenu intégralement le volet «femmes» dans les Services externes de main-d'oeuvre (SEMO).	MMSR	1987-1988
	Pour les femmes en processus d'intégration et de réintégration professionnelle, seront financés et développés les programmes constituant la Séquence d'intervention:	MMSR MESS MEQ	1987-1988

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	– Programme «Transition-Travail»; sera augmentée l'enveloppe budgétaire du programme et sera élargie la diffusion du cours; de plus, seront fournis un support professionnel et des instruments d'évaluation au personnel enseignant;		
	– Programme «Accès à la formation professionnelle»; seront offerts les trois volets suivants dans les établissements secondaires ou collégiaux: acquisition du diplôme d'études secondaires préparatoire à l'emploi ou à la formation professionnelle; mise à niveau permettant l'acquisition des préalables à la formation scientifique et technologique; préformation à la formation technologique;		
	– Programme «Formation en alternance dans les métiers non traditionnels»: seront mis sur pied des programmes de formation en alternance dans des métiers traditionnellement réservés aux hommes et reconnus par ailleurs comme porteurs d'avenir.		
	Pour les femmes désireuses de s'orienter dans des domaines scientifiques et techniques,		
	sera implanté le programme «Accès aux carrières technologiques» dans les établissements collégiaux;	MESS	Automne 1987
	sera implanté le programme «Outils d'intervention, femmes, science et technologie»;	MESS	1987-1988
	sera élaboré du matériel pédagogique pour les programmes de mathématiques et de physique;	MESS	1987-1988
	sera expérimenté un programme axé sur le développement de la pensée formelle;	MESS	1987-1988

ÉGALITÉ EN ÉDUCATION

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	sera diffusée une recherche sur les mathématiques d'appoint.	MESS	1987-1988
• **Diversification professionnelle**	**Pour la main-d'oeuvre féminine,**		
	sera analysée la politique d'apprentissage dans le but de favoriser l'accès et la participation des femmes aux cours d'apprentissage;	MMSR	1987-1988
	seront développées des mesures appropriées pour soutenir la diversification professionnelle de la main-d'oeuvre féminine;	MMSR	1987-1988
	sera évaluée la situation des femmes qui font appel au programme «Protection de l'emploi-reclassement»;	MMSR	1987-1988
	sera mis à jour le dépliant «Les femmes et les métiers non traditionnels»;	MMSR	1987-1988
	seront préparées des propositions pour la mise sur pied de formules de congé-éducation adaptées aux besoins des femmes;	CSF	Printemps 1987
	sera produit un document de réflexion sur le congé-éducation comme mesure de recyclage et de perfectionnement.	MMSR	Printemps 1988
• **Reconnaissance des acquis**	**Pour la clientèle féminine et les intervenants et intervenantes,** seront poursuivis les travaux du Comité interministériel sur la reconnaissance des acquis, chargé de développer des instruments d'évaluation.	MEQ MESS MMSR MCCI MAPAQ MIC	Continu

ÉGALITÉ EN ÉDUCATION

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	Pour les intervenants et intervenantes du réseau,		
	seront élaborées et expérimentées des tables d'équivalences entre des activités de formation dispensées par des organismes non scolaires et des activités de formation collégiale;	MESS	1987-1988
	sera développé à l'intention des collèges un instrument servant à vérifier les aptitudes générales des adultes;	MESS	Hiver-1988
	seront élaborés des instruments d'identification des acquis répondant aux besoins de groupes cibles, dont les tavailleuses au foyer;	MESS MEQ	Hiver 1988
	sera assuré un soutien technique et financier à l'élaboration de programmes de formation centrés sur des compétences fondamentales et transférables;	MESS	1987-1988
	sera assuré un soutien technique et financier à la mise sur pied de projets visant à augmenter la place de l'apprentissage pratique et individualisé dans la formation collégiale;	MESS	1987-1988
	seront réalisées des sessions de formation sur les besoins spécifiques des femmes en reconnaissance des acquis.	MEQ	1987-1988
	Pour les femmes,		
	sera assurée l'implantation du guide «Point tournant» qui les incite à procéder à la reconnaissance de leurs acquis et à s'orienter vers un retour aux études ou sur le marché du travail;	MEQ	Automne 1987

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	seront offerts les modèles de reconnaissance des compétences développés dans les Commissions de formation professionnelle de Laurentides-Lanaudière et Québec;	MMSR	1987-1988
	seront assurés le financement et le suivi d'un projet de développement et d'expérimentation d'outils d'évaluation de compétence professionnelle.	MMSR	1987-1988
PROGRAMMES ADAPTÉS À CERTAINES CLIENTÈLES			
• **Femmes bénéficiaires d'aide sociale et cheffes de familles monoparentales**	**Pour les femmes bénéficiaires d'aide sociale** qui sont désireuses de retrouver leur autonomie financière,		
	seront établies des priorités pour le financement de projets de groupes de femmes dans le cadre du programme «Travaux communautaires»;	MMSR	1987-1988
	sera accordé un soutien aux expériences pilotes de reconnaissance des activités visant le développement de l'employabilité;	MMSR	1987-1988
	sera évaluée la participation qualitative des femmes au programme de stages en milieu de travail;	MMSR	1987-1988
	sera maintenu et évalué le programme «Retour aux études postsecondaires»;	MMSR	1987-1988
	seront analysés les effets pour les bénéficiaires d'aide sociale de recevoir temporairement une aide financière dans le cadre du programme de formation et de réintégration au marché du travail;	MMSR	1987-1988

ÉGALITÉ EN ÉDUCATION

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	seront analysés les effets sur leurs conditions de vie des frais reliés à la participation aux différents programmes de formation et des modalités de financement des besoins spéciaux qui s'y rattachent.	MMSR	1987-1988
	Pour les cheffes de famille monoparentale bénéficiaires d'aide sociale,		
	sera préparée une politique d'intervention en vue de favoriser leur intégration ou réintégration au marché du travail, à partir des résultats de l'étude «Monoparentalité féminine et aide sociale»;	MMSR	1987-1988
	seront admissibles au programme «Rattrapage scolaire» toutes les cheffes de famille monoparentale bénéficiaires d'aide sociale, peu importe leur âge;	MMSR	1987-1988
	seront étudiés les effets de l'abolition de la limite d'âge dans l'admissibilité aux programmes «Stages en milieu de travail» et «Travaux communautaires».	MMSR	1987-1988
• **Femmes en agriculture**	**Pour les agricultrices, les intervenants et intervenantes,** sera déposé le rapport sur les besoins en formation de la relève agricole féminine, réalisé par le Conseil des recherches et services agricoles du Québec (CRESAQ).	MAPAQ	Automne 1987
	Pour les agricultrices, leaders des comités ou syndicats, seront offertes 3 sessions de formation dans le cadre du programme «Formation des leaders»; 90 leaders profiteront de cette formation.	MAPAQ	Automne 1987 Hiver 1988

ÉGALITÉ EN ÉDUCATION

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
• **Femmes entrepreneures**	**Pour les femmes propriétaires et gérantes d'entreprises,**		
	sera préparé l'atelier de formation sur la démystification du financement d'entreprises;	MIC	1987-1988
	sera diffusé l'atelier «Moi et le temps».	MIC	Été 1987
• **Femmes des communautés culturelles**			
– **formation de base et formation professionnelle**	**Pour les femmes immigrées,**		
	selon les termes de l'Accord Canada-Québec, sera désormais assurée participation du MCCI au recrutement des stagiaires admissibles aux cours de formation de base, professionnelle et autres (incluant la formation linguistique) et sera effectué auprès du gouvernement fédéral un suivi de cas;	MCCI	Continu
	seront mis en place des mécanismes d'information sur les programmes offerts et sur la disponibilité de services de garde, notamment la production et la diffusion d'un dépliant en plusieurs langues sur les programmes relatifs à l'apprentissage du français et sur les services de support afférents;	MCCI	1987-1988
	sera déposé, pour étude et recommandations, à la Table externe de consultation, le dossier sur l'accès des femmes des communautés culturelles aux programmes de formation;	MCCI	Été 1987
	sera maintenue la participation du MCCI au comité mis sur pied par la Commission de formation professionnelle du Montréal métropolitain sur les programmes à développer pour cette clientèle;	MCCI	Continu

ÉGALITÉ EN ÉDUCATION

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	sera assurée l'intégration de la problématique «femmes des communautés culturelles» au Comité interministériel sur l'éducation des adultes.	MCCI MESS MMSR MEQ	Continu
	Pour les organismes oeuvrant auprès des femmes immigrées, sera mis sur pied un programme de sessions d'information scolaire et professionnelle.	MCCI	Continu
	Pour les médias ethniques, sera publié un bulletin d'information scolaire et professionnelle.	MCCI	Automne 1987
– **reconnaissance des acquis**	**Pour les femmes immigrées,**		
	se poursuivront les travaux du Groupe de travail sur les équivalences d'études étrangères pour les cours de physique et chimie;	MCCI MEQ	1987-1988
	se poursuivront les démarches entreprises dans 5 collèges relatives aux acquis expérientiels (St-Jérôme, Montmorency, Vieux-Montréal, Maisonneuve, André-Laurendeau).	MCCI MESS	Continu
– **apprentissage du français**	**Pour les femmes immigrées,** sera accordée dans le cadre du Programme d'aide à la francisation des immigrants (PAFI) une aide financière et technique à des organismes non gouvernementaux (ONG) pour organiser des cours de français à l'intention de clientèles cibles – femmes, analphabètes et minorités visibles. Ce programme prévoit une aide financière pour la garde d'enfants d'âge préscolaire;	MCCI	Continu

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	seront dispensés des cours de français adaptés à des clientèles ayant des besoins particuliers et reliés à une profession (infirmières, secrétaires, travailleuses domestiques, analphabètes);	MCCI	Continu
	sera demandé au gouvernement fédéral l'octroi de 15 000 jours/élèves pour la clientèle analphabète inscrite aux cours de français à temps partiel;	MCCI	Continu
	seront poursuivies les représentations auprès du gouvernement fédéral afin que l'obligation de se destiner au marché du travail ne soit plus un critère d'admissibilité aux cours de français à plein temps en COFI et afin de permettre l'admissibilité des femmes parrainées aux allocations de formation.	MCCI	Continu
	Pour les femmes immigrées de la région de l'Outaouais, seront poursuivis les cours de français au COFI de Hull.	MCCI	Continu
	Pour les femmes d'immigration traditionnelle et pour les femmes qui revendiquent le statut de réfugié, seront dispensés des cours de français adaptés.	MCCI	1987-1988
• **Femmes handicapées**	**Pour les femmes handicapées,** sera explorée la problématique de ces femmes en processus d'intégration professionnelle, notamment celles qui sont bénéficiaires d'aide sociale.	MMSR	1987-1988

ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL ET SÉCURITÉ DU REVENU

ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL ET SÉCURITÉ DU REVENU

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL			
PROGRAMMES D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ	**Pour la clientèle féminine des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et du monde municipal,** se poursuivront les travaux du Comité interministériel sur les PAE mis en place par le Secrétariat à la condition féminine.	SCF MEQ MESS MSSS MAM MCCI MJQ	Continu
• **Dans les commissions scolaires**	**Dans les commissions scolaires,**		
	sera fait le suivi des projets démarrés en 1986;	MEQ	1987-1988
	sera assuré un support technique et financier pour l'implantation d'une dizaine de nouveaux projets pilotes;	MEQ	1987-1988
	sera mise en oeuvre une campagne de sensibilisation et d'information.	MEQ	1987-1988
	Pour les commissions scolaires, les intervenants et intervenantes, sera publié le portrait statistique du personnel de l'ensemble des commissions scolaires.	MEQ	Automne 1987
• **Dans les collèges et universités**	**Dans les collèges et universités,**		
	sera fait le suivi des projets démarrés en 1986;	MESS	1987-1988
	sera assuré un support technique et financier pour l'implantation de nouveaux projets pilotes.	MESS	1987-1988
	Pour les établissements et la clientèle féminine, sera mise en oeuvre une campagne de sensibilisation et d'information.	MESS	Continu

ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL ET SÉCURITÉ DU REVENU

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	Pour les intervenants et intervenantes, sera faite l'analyse des conventions collectives de travail régissant le personnel des collèges et des universités.	MESS MEQ Conseil du trésor	Automne 1987
	Pour la clientèle féminine des établissements d'enseignement postsecondaire (étudiantes et employées), sera mis sur pied un service de promotion de la fonction d'encadrement.	MESS	En cours
• **Dans les municipalités**	**Dans les municipalités de 100 employé/es et plus,**		
	sera fait le suivi des projets démarrés en 1986;	MAM	1987-1988
	sera assuré un support technique et financier pour l'implantation de 4 nouveaux projets pilotes.	MAM	1987-1988
	Pour les municipalités de moins de 100 employé/es, seront étudiées les conditions de travail et proposées des améliorations selon le cas.	MAM	1987-1988
	Pour les employées des municipalités, seront publiées les données recueillies sur les femmes et l'emploi dans le monde municipal.	MAM	1987-1988
• **Dans les établissements de la santé et des services sociaux**	**Dans des établissements du réseau**, sera assuré un support technique et financier pour l'implantation de 11 projets pilotes.	MSSS	1987-1988
	Pour les intervenants et intervenantes, seront développés des documents d'information sur le profil du personnel du réseau et sur la démarche des PAE.	MSSS	1987-1988

ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL ET SÉCURITÉ DU REVENU

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	Auprès des établissements du réseau, sera effectuée une tournée provinciale de la troupe de théâtre Parminou («L'égalité brille pour tout le monde») comme mesure de sensibilisation du milieu.	MSSS	1987-1988
• **Dans les entreprises privées**	**Pour les intervenants et intervenantes,** se poursuivront les travaux du Comité consultatif sur les programmes d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes dans le secteur privé.	SCF	1987-1988
	Pour les entreprises désireuses de faire des expériences pilotes, sera accordé un support technique et financier pour l'implantation et la mise en oeuvre d'une vingtaine de projets pilotes.	SCF	1987-1988
	Pour les femmes, les intervenants et intervenantes, seront poursuivies les activités d'information sur le langage des programmes d'accès à l'égalité.	SCF	1987-1988
	Pour les entreprises, syndicats et groupes de femmes, seront tenues des journées d'étude sur les programmes d'accès à l'égalité.	SCF	Automne 1987
	Pour les intervenants et intervenantes, seront réalisées des missions ministérielles en France et en Australie en vue d'étudier l'approche théorique et pratique de l'accès à l'égalité.	MRI SCF	Automne 1987 Hiver 1988
• **Dans les emplois supérieurs et les conseils d'administration**	**Au sein de la haute fonction publique,** sera accrue la présence des femmes.	MCE	1987-1988

ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL ET SÉCURITÉ DU REVENU

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	Pour les femmes,		
	seront intégrés dans la politique du sport des incitatifs en vue d'augmenter le nombre de dirigeantes au sein des conseils d'administration d'organismes oeuvrant dans le domaine du sport;	MLCP	1987-1988
	sera intégrée de façon équitable une représentation féminine dans les conseils d'administration d'organismes dont la composition dépend du ministère des Affaires culturelles.	MAC	1987-1988
POLITIQUE D'OBLIGATION CONTRACTUELLE	**Pour les entreprises subventionnées ou celles contractant avec le gouvernement,** sera adoptée et mise en oeuvre une politique à cet égard.	MAS	Printemps 1988
DISCRIMINATION EN EMPLOI	**Aux conciliateurs du ministère du Travail,** sera donnée une session d'information sur les effets de la discrimination.	MTQ	1987-1988
• **fonds d'aide**	**Pour les personnes voulant monter et défendre un dossier** devant la Commission des droits de la personne relatif à l'accès à l'égalité en emploi, seront déterminées les suites à donner aux recommandations du Comité de travail sur le fonds d'aide.	MJQ	Été 1988
• **équité salariale**	**Pour la main-d'oeuvre féminine et le gouvernement,**		
	seront produits et diffusés les documents suivants: – examen des législations canadiennes sur l'équité salariale; – recherche sur les différences salariales, intitulée «Le salaire a-t-il un sexe?»;	CSF	Printemps 1987

ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL ET SÉCURITÉ DU REVENU

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	sera élaboré le troisième volet de recherche associé à l'équité salariale. Il portera sur la formulation de voies de solution et la proposition de moyens d'action visant à assurer une application concrète et efficace de l'équité salariale au profit de la main-d'oeuvre féminine.	CSF	Hiver 1988
PROMOTION ET SENSIBILISATION	**Pour les femmes propriétaires d'entreprises,** seront fournis les moyens techniques nécessaires à la création et à l'encadrement de onze clubs de femmes d'affaires.	MIC	Hiver 1988
	Auprès des femmes collaboratrices et des nouvelles entrepreneures, sera faite la promotion des programmes «Jeunes promoteurs» et «Nouveaux entrepreneurs», ce dernier maintenant ouvert aux femmes de tout âge.	MIC	Automne 1987
	Pour les femmes, sera définie une stratégie de promotion visant l'augmentation de la représentation féminine dans les niveaux d'emploi et les secteurs industriels où elles sont sous-représentées.	MMSR	1987-1988
	Pour le public en général, seront publiés des dépliants sur les services disponibles aux femmes en région qui veulent intégrer ou réintégrer le marché du travail.	MMSR	1987-1988
	Pour les agricultrices, sera diffusée de l'information sur les avantages de l'accès à la propriété et les moyens d'y parvenir, notamment la production d'une vidéo sur les aspects relationnels de l'accès des femmes à la propriété;	MAPAQ	Automne 1987

ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL ET SÉCURITÉ DU REVENU

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	sera produit un document sur la préparation d'un portfolio visant l'évaluation des apports déjà investis dans l'entreprise.	MAPAQ	Automne 1987
	Pour les agricultrices, les futures agricultrices, les consultants et consultantes auprès des entreprises agricoles, sera diffusé le «Guide d'établissement et de gestion» et seront réalisés des dossiers de référence – conférences et autres outils d'animation – sur les thèmes abordés dans ce guide.	MAPAQ	Continu
	Pour les intervenants et intervenantes,		
	sera mis à jour le fichier des femmes d'affaires;	MIC	Été 1987
	sera créé un fichier des nouvelles entreprises au Québec;	MIC	Été 1987
	seront diffusés les documents d'information suivants:	MIC	
	– une étude sur le profil des jeunes entrepreneurs/es;		Automne 1987
	– les résultats de l'étude sur les jeunes de 18 à 25 ans et le monde des affaires;		Automne 1987
	– une étude sur le profil des femmes d'affaires à revenu élevé;		Automne 1987
	– un état des revenus comparatifs hommes/femmes;		Hiver 1988
	– une étude sur le profil des nouveaux entrepreneurs/es;		Hiver 1988
	– les résultats de l'étude sur le profil des femmes d'affaires 1987.		Printemps 1988
	Pour le public, seront télédiffusés sur le réseau communautaire (Télé-Sag, Télé 9 et Vidéotron) les ateliers sur le démarrage d'entreprises.	MIC	Hiver 1988

ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL ET SÉCURITÉ DU REVENU

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	Pour les jeunes entrepreneurs/es, sera tenu le concours «Prix d'excellence Cascades», en collaboration avec la Société des professeurs d'économique du Québec (S.P.E.Q.).	MIC	Hiver 1988
	Pour les jeunes de 18 à 29 ans voulant créer leur propre emploi ou mettre sur pied une entreprise, sera introduit un volet pré-entrepreneurship dans le Programme Jeunes volontaires (PJV).	MLCP	1987-1988
LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL	**Pour les travailleuses,** sera faite une analyse de l'impact d'inclure un congé parental rémunéré dans la Loi sur les normes du travail;	MMSR	1987-1988
	seront étudiés les effets sur les conditions de vie des femmes de l'absence d'une norme fixant une durée normale et maximale de travail quotidien, en établissant notamment un inventaire de ce type de norme dans d'autres sociétés.	MMSR	1987-1988
CONDITIONS DE TRAVAIL	**Pour les travailleurs et travailleuses au salaire minimum,** sera haussé le taux horaire à 4,55 $. Pour les salariés/es à pourboire, le taux horaire sera de 3,83 $ et le salaire minimum hebdomadaire des domestiques résidant chez leur employeur sera de 161 $;	MMSR	Automne 1987
	seront tenues à jour les études relatives au taux du salaire minimum.	MMSR	1987-1988

ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL ET SÉCURITÉ DU REVENU

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
• **Travail à temps partiel**	**Pour les travailleuses,**		
	seront incluses dans les résultats d'enquêtes sur la rémunération et sur les effectifs syndicaux des données sur les dimensions «sexe» et «temps partiel»;	MTQ	Continu
	sera déposée une étude des conditions de travail des travailleurs et travailleuses à temps partiel, avec examen des points particuliers suivants: – données précises sur les milieux où il y a coexistence d'emplois à temps plein et à temps partiel; – faisabilité d'établir la proportionnalité des avantages sociaux; – éclairage de toute décision relative au travail à temps partiel sur la base des données propres au Québec;	MTQ	1987-1988
	sera assurée la suite à donner à l'étude ci-haut mentionnée, réalisée par le MTQ.	MMSR MTQ	1987-1988
CONCILIATION VIE PROFESSIONNELLE ET FAMILIALE	**Pour les familles québécoises,** seront connues les orientations gouvernementales en matière familiale.	MSSS	1987-1988
• **Congé de maternité ou d'adoption**	**Pour les travailleuses,** seront mises à jour les études sur le congé de maternité ou d'adoption et le supplément de revenu afférent.	MMSR	1987-1988

ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL ET SÉCURITÉ DU REVENU

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
• **Services de garde**	**Pour les Québécois et Québécoises,** sera produit un énoncé de politique sur les services de garde au Québec;	MDCF	Hiver 1988
	seront ajoutés 8 M $ additionnels au budget de 82 187 500 $ déjà alloué à l'Office des services de garde à l'enfance (OSGE). 4,2 M $ serviront au développement de 2 600 nouvelles places, dont 1 100 en garderies sans but lucratif, 1 000 en services de garde en milieu familial et 500 en garderies à but lucratif, et 3,8 M $ iront à la consolidation des services de garde reconnus.	MDCF OSGE	Printemps 1987
	Pour les parents, sera augmentée la déduction pour frais de garde. Elle sera de 3 640 $ pour le premier enfant de moins de 6 ans et de 1 820 $ pour les autres, y inclus les enfants âgés de plus de 6 ans et de moins de 12 ans;	MFQ	Année d'imposition 1987
	sera accordé le montant maximal de frais de garde à l'égard d'un enfant de moins de 6 ans s'il atteint l'âge de 6 ans entre le 30 septembre d'une année et le 1er janvier de l'année suivante;	MFQ	Année d'imposition 1987
	sera maintenue ouverte l'enveloppe budgétaire aux services de garde en milieu scolaire;	MEQ	1987-1988
	sera réalisé un projet pilote en milieu scolaire durant la période estivale;	OSGE	Été 1987
	sera poursuivie l'étude sur la consolidation et le développement des services de garde en milieu scolaire.	OSGE MEQ	1987-1988
	Pour les intervenants et intervenantes oeuvrant dans les services de garde en milieu scolaire, sera produite une série d'outils de référence.	MEQ OSGE	1987-1988

ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL ET SÉCURITÉ DU REVENU

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	Auprès des municipalités, seront faits des efforts de sensibilisation à leurs pouvoirs en matière de services de garde.	MAM	1987-1988
	Pour les parents qui pratiquent des activités de loisir, seront maintenues comme prioritaires les subventions du Programme d'aide au développement des équipements de loisir (PADEL) aux municipalités ou corporations sans but lucratif mandatées par elles pour des projets d'aménagement de haltes-garderies.	MLCP	1987-1988
	Pour les parents en milieu agricole, sera réalisée et publiée une enquête sur les besoins en gardiennage en milieu agricole, en collaboration avec des groupes d'agricultrices;	MAPAQ	1987-1988
	sera publié et diffusé un document sur l'expérience d'Agrigarde Wotton.	MAPAQ OSGE	1987-1988
	Pour les garderies, les parents et l'Office des services de garde à l'enfance, seront élaborés des critères pouvant servir d'indicateurs de la qualité dans les garderies.	OSGE	1987-1988
	Pour les personnes intéressées aux services de garde, seront publiés les quatre documents suivants: - la mise sur pied d'une garderie; - la mise sur pied d'une agence de services de garde en milieu familial; - la sécurité des enfants en services de garde; - des solutions pratiques aux problèmes de comportement rencontrés en services de garde.	OSGE	1987-1988

ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL ET SÉCURITÉ DU REVENU

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	Pour le personnel des jardins d'enfants et des haltes-garderies, seront offerts des outils de référence visant à soutenir leurs interventions auprès des enfants.	OSGE	1987-1988
	Pour les personnes faisant de la garde en milieu familial, sera produit un outil de référence rassemblant des informations utiles et conseils pratiques et sera assuré l'accès à des programmes de formation adaptés à leurs besoins;	OSGE	1987-1988
	sera organisé un colloque sur la garde en milieu familial.	OSGE	Printemps 1988
RECHERCHE	**Pour les femmes, les intervenants et intervenantes,** seront entrepris un inventaire et une analyse des études portant sur : - l'intérêt des femmes pour le travail à temps partiel et les différentes formes d'aménagement du temps de travail; - les incidences du travail à temps partiel et des différentes formes d'aménagement du temps de travail sur les conditions de vie des femmes et sur leur carrière; - la nature, l'ampleur et les incidences du travail à domicile;	MMSR	1987-1988

ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL ET SÉCURITÉ DU REVENU

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	sera faite une analyse de quelques expériences d'aménagement du temps de travail réalisées dans le secteur privé au Québec;	CSF	Automne 1987
	sera effectuée une recherche sur les femmes et l'aménagement du temps de travail présentant notamment les résultats d'une enquête exploratoire sur les aspirations des travailleuses et des travailleurs en cette matière;	CSF	Hiver 1988
	sera complétée une recherche sur la promotion des travailleurs et travailleuses de l'Estrie (Université de Sherbrooke).	MESS	1987-1988
	Pour les intervenants et intervenantes et les agricultrices, seront analysées les données recueillies par le Groupe de recherche en économie et politique agricoles (GREPA) dans une recherche sur le travail des femmes en entreprises laitières.	MAPAQ	Hiver 1988
	Pour les intervenants et intervenantes et les entrepreneures, sera réalisé le 2e volet d'une étude sur l'évolution des entreprises à propriété et gérance féminines.	MIC	Printemps 1988
	Pour les intervenants et intervenantes et la population en général, sera actualisée l'étude sur les femmes immigrées et leur intégration au marché du travail à partir des données du recensement de 1986.	MCCI	Printemps 1987

ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL ET SÉCURITÉ DU REVENU

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
SÉCURITÉ DU REVENU			
• **Sécurité du revenu**	**Pour les Québécois et Québécoises,** sera présenté un projet de réforme de la sécurité du revenu.	MMSR	1987-1988
	Pour les femmes bénéficiaires d'aide sociale, sera dressé un portrait socio-démographique de cette clientèle au 31 décembre 1986.	CSF	Automne 1987
	Pour les organismes de femmes des communautés culturelles, seront organisées des rencontres d'information sur les ententes de sécurité sociale.	MCCI	1987-1988
• **Sécurité à la retraite**	**Pour les travailleuses au foyer,** sera prise une décision interministérielle sur les modalités de participation des travailleuses au foyer au régime de rentes du Québec et sera rédigé un document de consultation.	MMSR	1987-1988
	Pour les personnes à la retraite, sera prise une décision ministérielle sur l'opportunité de reconduire le projet de loi 58 relatif aux régimes complémentaires de retraite.	MMSR	1987-1988

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

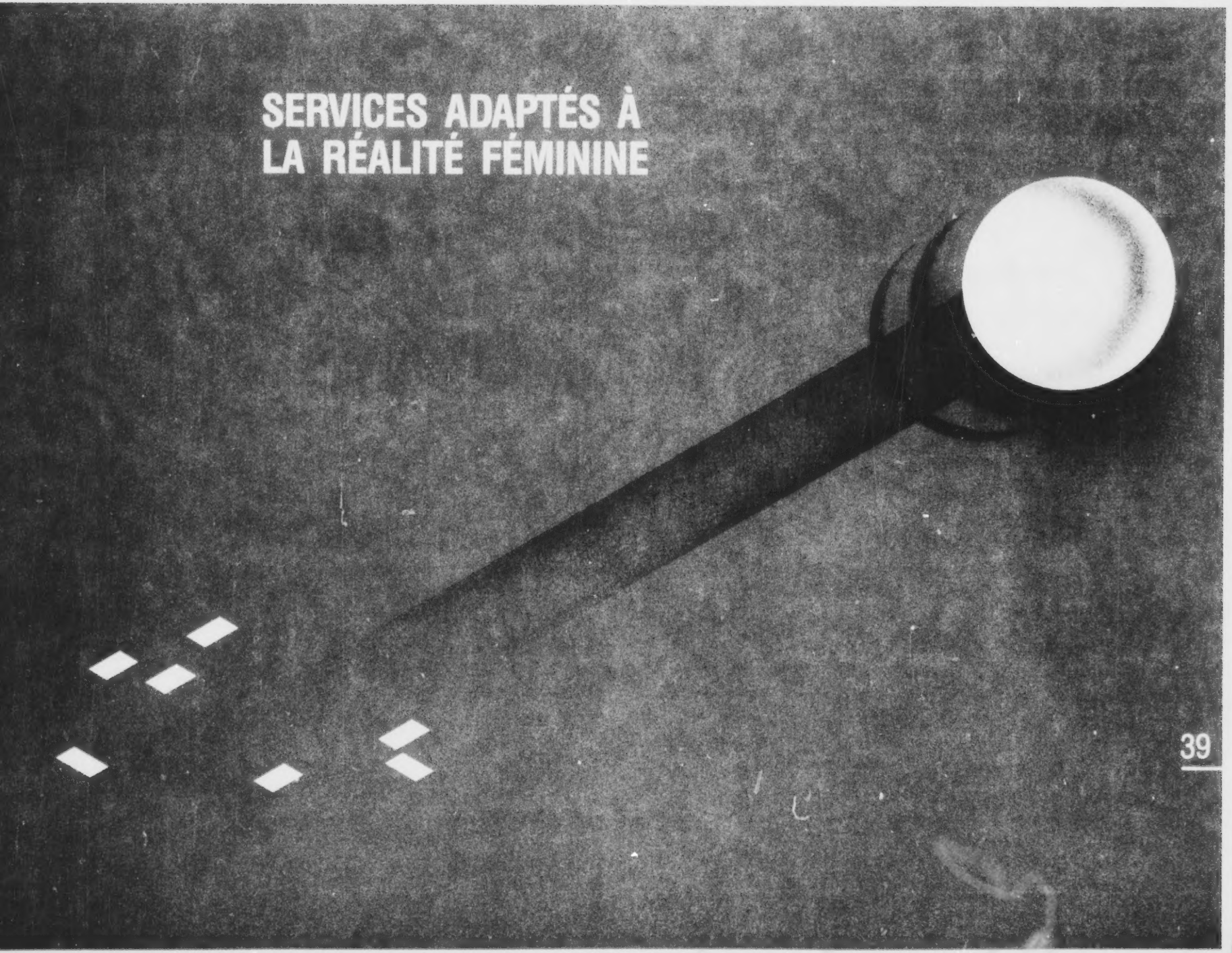

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
SANTÉ			
• **Santé mentale**	**Pour la clientèle féminine et les intervenants et intervenantes,** sera publié et soumis à la consultation, le projet de politique en santé mentale.	MSSS	Automne 1987
	Pour les intervenants et intervenantes en santé mentale, sera poursuivie la formation sur l'intervention féministe en santé mentale.	MSSS	1987-1988
• **Périnatalité**	**Pour les utilisatrices de services en périnatalité,** seront définies et rendues publiques les orientations ministérielles en matière de périnatalité;	MSSS	Automne 1987
	sera déposé le rapport du Groupe de travail sur les sages-femmes;	MSSS	Été 1987
	sera établi un cadre de référence pour les unités d'obstétrique en centre hospitalier;	MSSS	Hiver 1988
	seront formulées des recommandations concernant des lieux alternatifs de naissance.	MSSS	Hiver 1988
	Pour les médecins omnipraticiens et les infirmières, seront réalisées des activités d'information (une vidéo) et de formation sur le diéthylstilboestrol (DES).	MSSS	Automne 1987 Printemps 1988

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
• **Sexualité/Planification des naissances**			
– **dispensation des services**	**Pour les intervenants et intervenantes,**		
	seront compilées, analysées et publiées des données d'enquêtes régionales sur les services en planning et seront élaborés des plans de services régionaux en planning;	MSSS	1987-1988
	sera élaboré et soumis à la consultation un programme-cadre en planning des naissances.	MSSS	1987-1988
– **maladies transmises sexuellement**	**Pour la clientèle féminine,**		
	sera mise en oeuvre, en concertation avec l'Association des départements de santé communautaire du Québec (A.D.S.C.Q.) une campagne publique de prévention des MTS;	MSSS	Automne 1987
	sera réalisé un état de situation sur les maladies à déclaration obligatoire, sur l'accessibilité aux tests, sur les liens entre l'infertilité et les MTS.	CSF	Hiver 1988

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
• **Nouvelles technologies de la reproduction (NTR)**			
– **Études et recherches**	**Pour les femmes, les intervenants et intervenantes,**		
	seront poursuivis les travaux du Comité sur les nouvelles technologies de la reproduction, dont le mandat est d'étudier les incidences de l'application des NTR sur les politiques de la santé et sur les droits des personnes;	MSSS CSF MJQ	Automne 1987
	seront étudiées les incidences juridiques des NTR sur le Code civil;	MJQ	En cours
	seront préparés et acheminés aux ministères concernés un projet de législation concernant le droit aux origines pour les enfants issus des techniques de para-conception ainsi qu'une série de recommandations sur les différents aspects des NTR: contrats de grossesse, accès à la fécondation in vitro (FIV), etc.;	CSF	Été 1987
	seront produites une étude et des recommandations au gouvernement sur le diagnostic prénatal.	CSF	1987-1988
– **Information et sensibilisation**	**Pour les femmes, les intervenants et intervenantes et la population en général,**		
	sera organisé à Montréal un Forum international sur les nouvelles technologies de la reproduction réunissant 36 experts et expertes de différentes disciplines: éthiciens et éthiciennes, sociologues, biologistes, médecins, psychanalystes et autres, de même que des féministes connues pour leurs travaux sur les NTR; la population sera invitée à prendre part aux débats;	CSF	Automne 1987

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	seront produits divers documents d'information dans le cadre de la tenue de ce forum international: - des outils de promotion (affiche, brochure) pour faire connaître le forum; - une vidéo synthétisant les débats du forum; - les Actes du forum; - une campagne d'information post-forum; - un outil d'animation;	CSF	Automne 1987
	sera produite et diffusée une version anglaise (*Dilemmas*) d'une brochure de sensibilisation sur les NTR, et diffusée la version française (*Enjeux*) via les Publications du Québec;	CSF	Été 1987 Continu
	sera lancée la vidéo «Au clair de l'ovule» portant sur les différents aspects des NTR, vidéo diffusée dans le cadre de sessions d'information à l'intention des groupes de femmes.	CSF	Continu
• **Rapport Rochon**	**Pour la clientèle féminine**, seront produits des commentaires sur les recommandations de la Commission d'étude sur la santé et les services sociaux (Rochon).	CSF	Automne 1987

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
• **Recherche**	**Pour les intervenants et intervenantes,** sera effectuée une cueillette de données en vue de développer dans les services socio-sanitaires des approches adaptées à certaines clientèles (jeunes femmes, femmes âgées, femmes des régions rurales et éloignées, femmes des communautés culturelles, femmes handicapées, cheffes de famille monoparentale, femmes bénéficiaires d'aide sociale);	MSSS	1987-1988
	sera réalisée une monographie sur les femmes autochtones et sera élaboré un programme de formation sur l'approche auprès de cette clientèle.	MSSS	1987-1988
	Pour les organismes et groupes de recherche, sera assurée la collaboration du MSSS à des projets féministes reliés aux orientations ministérielles.	MSSS	1987-1988
• **Information**	**Pour les femmes et les adolescentes,** seront produits et diffusés les documents suivants: dépliant sur la contraception douce; dépliant sur l'attitude des femmes vis-à-vis leur médecin et dépliant sur les dangers du tabagisme.	CSF	Automne 1987

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
VIOLENCE			
POLITIQUES EN MATIÈRE DE VIOLENCE FAITE AUX FEMMES			
• **Actualisation et arrimage des deux politiques sectorielles**	**Pour les intervenants et intervenantes,**		
	seront poursuivies les démarches d'intégration régionale afin d'assurer la concertation et la cohérence dans l'intervention auprès des victimes et de leurs agresseurs, de même que le développement d'approches de prévention;	MSSS MJQ MSG	1987-1988
	pourront être élaborées par les services de police des directives opérationnelles à partir du guide d'intervention du ministère du Solliciteur général précisant les orientations de la politique ministérielle;	MSG	Continu
	seront colligées par les services de police, les agents de probation et les procureurs de la Couronne, des données statistiques sur les cas de violence conjugale.	MSG MJQ	Automne 1987
	Pour les victimes, sera étudiée la possibilité de la non-publication des noms des personnes impliquées dans une cause de violence familiale.	MJQ	Été 1987

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
• **Formation des intervenants et intervenantes**	**Pour les intervenants et i .ervenantes,**		
	seront poursuivis les programmes de formation suivants: intervention féministe auprès des femmes violentées, accueil et dépistage des femmes victimes de violence conjugale, accueil des victimes d'agression sexuelle et de harcèlement sexuel dans les établissements;	MSSS	Continu
	seront poursuivies, par le biais de policiers multiplicateurs, la formation et la sensibilisation des policiers susceptibles d'intervenir auprès des femmes violentées;	MSG	Continu
	sera poursuivie la formation des intervenants et intervenantes oeuvrant dans le secteur correctionnel, afin de leur permettre de répondre plus adéquatement aux demandes de la Cour en matière d'évaluation et de référence pour le traitement des personnes coupables de violence conjugale.	MSG	Printemps 1988
• **Information et sensibilisation**	**Pour la population,**		
	sera entreprise une campagne d'information et de publicité pour la sensibiliser aux divers aspects de la violence conjugale, lui faire prendre conscience que cette violence est inacceptable socialement et l'inciter à agir pour contrer cette situation;	MSSS MJQ MSG	1987-1988
	sera mise sur pied une permanence téléphonique dans le but de diriger les victimes de violence conjugale vers le service d'aide le plus approprié.	MJQ	Automne 1987

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
• **Financement et reconnaissance des ressources du milieu**	**Pour les ressources du milieu,**		
	seront mises à jour les échelles de subventions accordées aux maisons d'hébergement;	MSSS	Printemps 1987
	seront attribuées des subventions de soutien aux ressources du milieu en réponse aux demandes;	MSSS	Continu
	seront clarifiés les concepts relatifs aux responsabilités des ressources communautaires et du réseau public et sera posée la problématique des ressources alternatives en vue de l'identification d'orientations ministérielles;	MSSS	Été 1987
	sera mis en oeuvre un programme de soutien aux ressources pour agresseurs;	MSSS	1987-1988
	sera analysé le programme d'intervention auprès des femmes mis sur pied en Ontario afin d'en dégager les pistes significatives.	CSF	1987-1988
• **Agressions à caractère sexuel**	**Pour les femmes victimes d'agression sexuelle, les intervenants et intervenantes,**		
	seront diffusés, expérimentés et évalués le guide d'intervention auprès des victimes d'agression sexuelle ainsi que la trousse médico-légale;	MSSS MJQ MSG	Été 1987
	seront effectuées des rencontres de sensibilisation sur ces nouveaux instruments dans les établissements socio-sanitaires de trois régions;	MSSS MJQ MSG	Été 1987
	sera mise à jour la brochure «Comprendre les victimes d'agression sexuelle»;	MSSS MJQ MSG	Printemps 1988

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	seront évaluées les interventions du milieu auprès des victimes d'agression sexuelle;	MSSS	Continu
	sera utilisée une vidéo comme outil de formation dans le domaine des agressions à caractère sexuel.	MSSS	Continu
ACTES CRIMINELS	**Pour les victimes d'actes criminels,** sera déposé un projet de loi afin d'encadrer tous leurs droits.	MJQ	Automne 1987
• **Sexisme et violence**	**Pour les policiers,** sera produit un guide de prévention du crime et de protection du citoyen qui contiendra de larges références à des problématiques telles que le vol de sac à main, l'intimidation, l'agression et les voies de fait.	MSG	Automne 1987
RECHERCHE	**Pour les personnes âgées,** dont la majorité est constituée de femmes, sera fait un état de la situation des abus aux personnes âgées.	MSSS	1987-1988

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
PROMOTION DE LA RÉALITÉ FÉMININE **LES FEMMES SANS ABRI**			
	Pour les femmes sans abri, sera intégrée la problématique féminine aux recherches effectuées sur les sans-abri;	MMSR	1987-1988
	seront inventoriées les ressources disponibles pour les femmes sans abri;	MMSR	1987-1988
	seront publicisées les initiatives locales visant à briser l'isolement social des femmes sans abri;	MMSR	1987-1988
	sera examinée la situation des femmes itinérantes et leurs besoins en termes de services;	SCF CSF	Hiver 1988
	seront pris en compte les besoins des femmes sans abri dans les critères de sélection des projets d'hébergement retenus dans le cadre de l'Année internationale du logement des sans-abri (AILSA).	SHQ	1987-1988
	Pour les maisons d'hébergement qui présenteront des projets admissibles, sera attribuée une aide financière pour l'achat d'ameublement et d'équipement, dans le cadre d'un budget spécial adopté par le gouvernement québécois à l'occasion de l'AILSA.	SHQ	1987-1988

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
LES FEMMES EN MILIEU CARCÉRAL	**Pour les femmes en milieu carcéral,** sera examinée la problématique des femmes en détention et ex-détenues.	CSF	Automne 1987
	Pour les femmes incarcérées au Centre de détention Targuay,		
	se poursuivra la démarche d'échanges avec la Commission des droits de la personne (CDP) pour assurer un suivi aux actions correctrices proposées par le comité chargé d'étudier les conditions de vie au Centre;	MSG	Continu
	sera réalisée une vidéo d'information afin d'aider les détenues à apprivoiser leur environnement physique et humain et de les renseigner sur les activités, services et cours de formation offerts dans le Centre;	MSG	Été 1987
	seront poursuivies, par le Comité de toxicomanie mis sur pied par des intervenants et intervenantes de l'établissement, les activités de sensibilisation, d'information et de référence entreprises en 1986.	MSG	Continu
	Pour les organismes impliqués dans le domaine et pour le bénéfice des femmes en milieu carcéral, sera faite l'analyse en profondeur des écarts existants entre les services offerts et les besoins de la clientèle féminine incarcérée. Deux groupes de travail ont été formés: l'un pour la clientèle de juridiction provinciale, l'autre pour faire le lien avec le comité fédéral-provincial traitant de la clientèle de juridiction fédérale.	MSG	1987-1988

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
LES FEMMES AUTOCHTONES	**Pour les femmes autochtones,**		
	sera produit en collaboration avec l'Association des femmes autochtones du Québec et les ministères concernés, un document d'information sur différentes lois et politiques québécoises susceptibles de les outiller dans la défense de leurs droits;	SCF SAA	Automne 1987
	sera accordée à l'Association des femmes autochtones du Québec une subvention de fonctionnement.	SAA	1987-1988
CONNAISSANCE DE LA RÉALITÉ FÉMININE			
• **Support aux femmes et aux groupes de femmes**	**Pour les femmes et la population en général,**		
	seront poursuivies les activités du service de renseignements téléphonique Action-Femmes;	CSF	Continu
	sera assuré un service de conférencières spécialisées dans divers domaines concernant les femmes.	CSF	Continu
	Pour les groupes de femmes, seront poursuivies les activités du service Consult-Action.	CSF	Continu
• **Représentation des femmes dans les médias**	**Pour les femmes des communautés culturelles,** seront réalisées diverses activités pour assurer une plus grande visibilité de leur réalité: capsules d'information dans *la Gazette des Femmes*; analyse de la nouvelle approche de Radio-Québec à l'égard des communautés culturelles; contacts avec les médias écrits pour les inciter à traiter de la situation des femmes des communautés culturelles.	MCCI	Continu

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	Pour les agricultrices, seront diffusées des informations pertinentes les concernant, par la publication d'articles et d'annonces dans les médias écrits et la participation à des émissions de radio et de télévision.	MAPAQ	Continu
	Pour les femmes, sera poursuivie la publication du bulletin *À LA UNE au gouvernement* et de la *Gazette des femmes*.	SCF CSF	Continu
	Pour les médias, sera analysée la possibilité de créer un prix reconnaissant les mérites d'une émission ou d'un média ayant contribué à faire progresser l'image des femmes dans la société qui serait décerné dans le cadre des Prix des communications.	MCQ	1987-1988
	Pour les publicitaires, sera maintenue l'attribution du prix Éméritas-Déméritas en vue de favoriser le développement d'une publicité non sexiste dans les médias écrits et électroniques.	CSF	Été 1987
	Pour les femmes, sera maintenu un service recevant et traitant les plaintes de toute personne voulant dénoncer une publicité sexiste dans les médias écrits ou électroniques.	CSF	Continu

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
• **Prise en compte du volet «femmes» dans des colloques**	**Pour les personnes oeuvrant dans le domaine journalistique**, sera proposé à la Fédération professionnelle des journalistes du Québec que la question de la représentation des femmes des communautés culturelles dans les médias soit incluse dans l'étude du thème «L'immigration et les médias» choisi pour son colloque annuel.	MCCI	Printemps 1987 Été 1987
	Pour les agricultrices, sera assurée une participation du MAPAQ au développement du contenu d'un colloque international et au financement d'un projet mené par le Groupe de recherche en économie et politique agricoles (GREPA) de l'Université Laval.	MAPAQ	Automne 1987
• **Banque de noms de femmes**	**Pour les agricultrices, les intervenants et intervenantes**, sera créée une banque de curriculum vitae pour identifier les ressources féminines en milieu agricole.	MAPAQ	Hiver 1988
• **Participation des femmes dans des comités de travail**	**Pour les groupes de femmes**, sera assurée leur participation aux tables de concertation régionales.	MEQ	Continu
	Pour les femmes immigrées, sera assurée une représentation des femmes des communautés culturelles à la Table de concertation régionale Éducation/Main-d'oeuvre qui sera mise en place à Montréal.	MCCI MEQ MESS MMSR	Automne 1987

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
• **Support et sensibilisation du personnel des ministères et de leurs réseaux pour l'intégration de la problématique féminine dans leurs activités** – **Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu**	**Pour les intervenants et intervenantes en formation professionnelle,** sera intégrée une préoccupation féminine dans l'établissement des portraits des secteurs d'activité économique;	MMSR	1987-1988
	sera fait un inventaire des dossiers dans lesquels les données sont sexuées et de ceux dans lesquels elles devraient l'être.	MMSR	1987-1988
	Pour le personnel travaillant à la recherche, aux politiques, aux programmes et à l'évaluation, seront élaborées des lignes directrices concernant la réalité du sexisme inhérent à certains concepts et méthodologies en sciences sociales;	MMSR	1987-1988
	sera élaborée une grille permettant la prise en compte des besoins particuliers des femmes dans l'élaboration et l'évaluation des recherches, des politiques et des programmes du MMSR dont la clientèle est majoritairement féminine.	MMSR	1987-1988
	Pour les intervenants et intervenantes du ministère, sera diffusée de l'information sur les mesures et programmes destinés aux femmes, sur le plan d'action gouvernemental et sur la performance du ministère par rapport aux objectifs fixés.	MMSR	1987-1988

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	Pour le personnel du réseau Travail-Québec, sera élaboré un projet de vidéo sur les femmes et le marché du travail, comme moyen d'actualiser les connaissances en la matière.	MMSR	1987-1988
	Pour les intervenants et intervenantes, seront diffusés les différents modes d'intervention développés par les régions pour répondre aux besoins des femmes et sera assuré un soutien à la pratique de ces nouveaux modes d'intervention;	MMSR	1987-1988
	sera élaborée une stratégie de communication visant la clientèle féminine;	MMSR	1987-1988
	sera formulée une politique sur l'utilisation du féminin et du masculin dans les écrits et les communications du ministère.	MMSR	1987-1988
	Pour les intervenants et intervenantes travaillant à l'intégration et à la réintégration des femmes au marché du travail, sera développée leur participation aux lieux de concertation régionaux.	MMSR	1987-1988
– **Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**	**Pour les répondants et répondantes à la condition féminine dans les bureaux régionaux,** seront tenues des réunions bi-annuelles d'information, de développement de projets et de formation;	MAPAQ	Continu
	sera intégrée dans les plans d'action régionaux la problématique «condition féminine»;	MAPAQ	Continu
	seront produits des outils de travail.	MAPAQ	1987-1988
	Pour le personnel du MAPAQ et de l'Office du crédit agricole (OCAQ), seront organisées des journées d'étude sur les services à la population féminine.	MAPAQ	Continu

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
– **Ministère de la Santé et des Services sociaux**	**Pour le personnel du ministère,** sera implanté le programme Action-MSSS: – rencontres avec chacune des unités administratives; – formation en cours d'emploi; – mesures administratives, telles la féminisation des textes et l'inclusion dans les mémoires du MSSS d'une clause concernant l'incidence sur la condition féminine; – bilan du programme;	MSSS	1987-1988
	seront organisées quatre activités destinées au personnel en continuité avec les priorités annuelles retenues.	MSSS	1987-1988
	Pour les intervenants et intervenantes du réseau de la santé et des services sociaux, sera fourni un support aux conseillères en condition féminine dans les CRSSS, ce qui implique: – consultation sur le plan d'action du MSSS; – définition et mise en place de mécanismes et de stratégies conjoints d'information, de consultation et de concertation.	MSSS	1987-1988
• **Sensibilisation des municipalités à la réalité féminine**	**Aux municipalités,** seront proposées des mesures visant la qualité de vie des femmes dans les municipalités (sécurité, loisirs, etc.).	MAM	1987-1988

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
• **Les femmes et le loisir**	**Pour les femmes,**		
	sera mis sur pied un groupe de travail tripartite (milieu associatif, municipalités et MLCP) pour définir les besoins particuliers des femmes qui ont difficilement accès au loisir;	MLCP	1987-1988
	sera confié à un groupe de travail le mandat de faire le point sur la problématique québécoise des femmes dans le sport;	MLCP	Hiver 1987
	seront intégrés dans la politique du sport des incitatifs en vue d'augmenter le nombre d'entraîneures auprès des athlètes de haut niveau;	MLCP	1987-1988
	seront réalisées des actions de sensibilisation et de promotion à travers les réseaux de développement du sport: dépliants et documentation au sujet des femmes.	MLCP	1987-1988
	Pour la clientèle des Clubs de l'âge d'or et des HLM, dont 75 à 85% sont des femmes, seront mises au point des stratégies d'intervention visant à inciter les aînés/es à la pratique d'activités physiques, ce qui implique:	MLCP	
	- publication de matériel adapté; - mise en place de programmes.		Été 1987 Automne 1987
	Aux YWCA de Montréal et Québec, sera accordée une aide financière par le biais du programme de soutien aux centres communautaires de loisir.	MLCP	1987-1988
	Au Mouvement québécois de camps familiaux, qui regroupe principalement des familles monoparentales, sera apportée une aide financière dans le cadre de la politique de reconnaissance et de financement des organismes provinciaux de loisir.	MLCP	1987-1988

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	Pour les Québécoises et les intervenants et intervenantes en loisir,		
	sera publié un rapport synthèse de l'enquête intitulée «Attitudes et besoins des Québécoises face au loisir»;	MLCP	1987-1988
	sera entrepris le 2e volet de la dite enquête qui portera sur les facteurs qui sous-tendent les attitudes et comportements des femmes qui pratiquent de l'activité physique, du sport ou le plein air.	MLCP	1987-1988
• **Soutien technique aux institutions financières et de crédit**	**Aux gérants et gérantes d'une institution financière,** sera offerte une session de formation sur l'approche à la clientèle féminine.	MIC	Hiver 1988
	Pour les responsables de formation dans les institutions bancaires et de crédit, seront diffusés des documents sur les attitudes sexistes ou discriminatoires en matière de crédit.	SCF	1987-1988
	Pour les organismes féminins et de crédit qui en font la demande, seront mises à leur disposition des personnes-ressources pour des activités de sensibilisation ou de formation de personnel.	SCF	1987-1988
• **Participation des Québécoises à des activités à caractère international**	**Pour des femmes spécialistes dans divers domaines,** sont prévues huit missions dans le cadre de la coopération franco-québécoise.	MRI	Automne 1988
	Pour des Québécoises participant à des activités à caractère international dans les domaines de la recherche, du développement, de la production et de la diffusion, sera fourni un appui technique ou financier.	MRI	Continu

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	Aux organismes responsables de stages de formation au Québec pour les femmes des pays en développement,		
	sera fourni un appui technique ou financier;	MRI	1987-1988
	seront maintenues des relations avec des organismes et associations (Société de développement international Desjardins, Comité québécois femmes et développement, Organisation de coopération et de développement économiques, principalement) pouvant avoir une influence sur l'amélioration de la condition et de la situation des femmes dans le monde et tout particulièrement dans les pays en développement.	MRI	Continu
	Pour les femmes de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Sénégal et du Cameroun, sera réalisée en collaboration avec le Comité international des femmes africaines pour le développement (CIFAD) et le MIC, une session régionale de formation de formatrices en entrepreneurship féminin.	MRI	Été 1987
	Pour les femmes entrepreneures d'Afrique et d'Haïti, seront diffusés des ateliers de démarrage d'entreprises.	MIC	Hiver 1988

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
• Recherche	**Pour la clientèle féminine, les intervenants et intervenantes,**		
	sera complétée une recherche sur la monoparentalité et le milieu de vie des familles dans la région de Québec par le Groupe de recherche multidisciplinaire féministe (GREMF) de l'Université Laval;	MESS	Automne 1987
	sera réalisée une étude sur la qualité de vie en milieu agricole (GREMF);	MESS	1987-1988
	sera faite une revue de la littérature sur les femmes et l'environnement en milieu urbain et rural;	CSF	Été 1987
	sera examinée la problématique «femmes et logement» au Québec.	CSF	Été 1987
	Pour les intervenants et intervenantes et la population en général,		
	sera entreprise une publication statistique contenant principalement des données non publiées du recensement de 1986. Cette publication aura comme objectif de montrer l'évolution de la situation des femmes et de procéder à des comparaisons hommes-femmes en regard de la participation à la main-d'oeuvre, des caractéristiques de l'emploi, des revenus, de la scolarité et de la démographie;	CSF	1987-1988
	seront établies des statistiques trimestrielles sur les services offerts aux femmes des communautés culturelles;	MCCI	Été 1987

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	sera maintenue la participation du MCCI au projet de recherche du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration sur les femmes parrainées, touchant tous les aspects de leur insertion dans la société québécoise.	MCCI	Automne 1987
	Pour les intervenants et intervenantes gouvernementaux, sera effectuée une recherche par le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration sur les problèmes financiers des médias ethniques, dans laquelle on tiendra compte de la dimension «femme» et à laquelle feront suite, s'il y a lieu, des recommandations au ministère des Communications.	MCCI	1987-1988

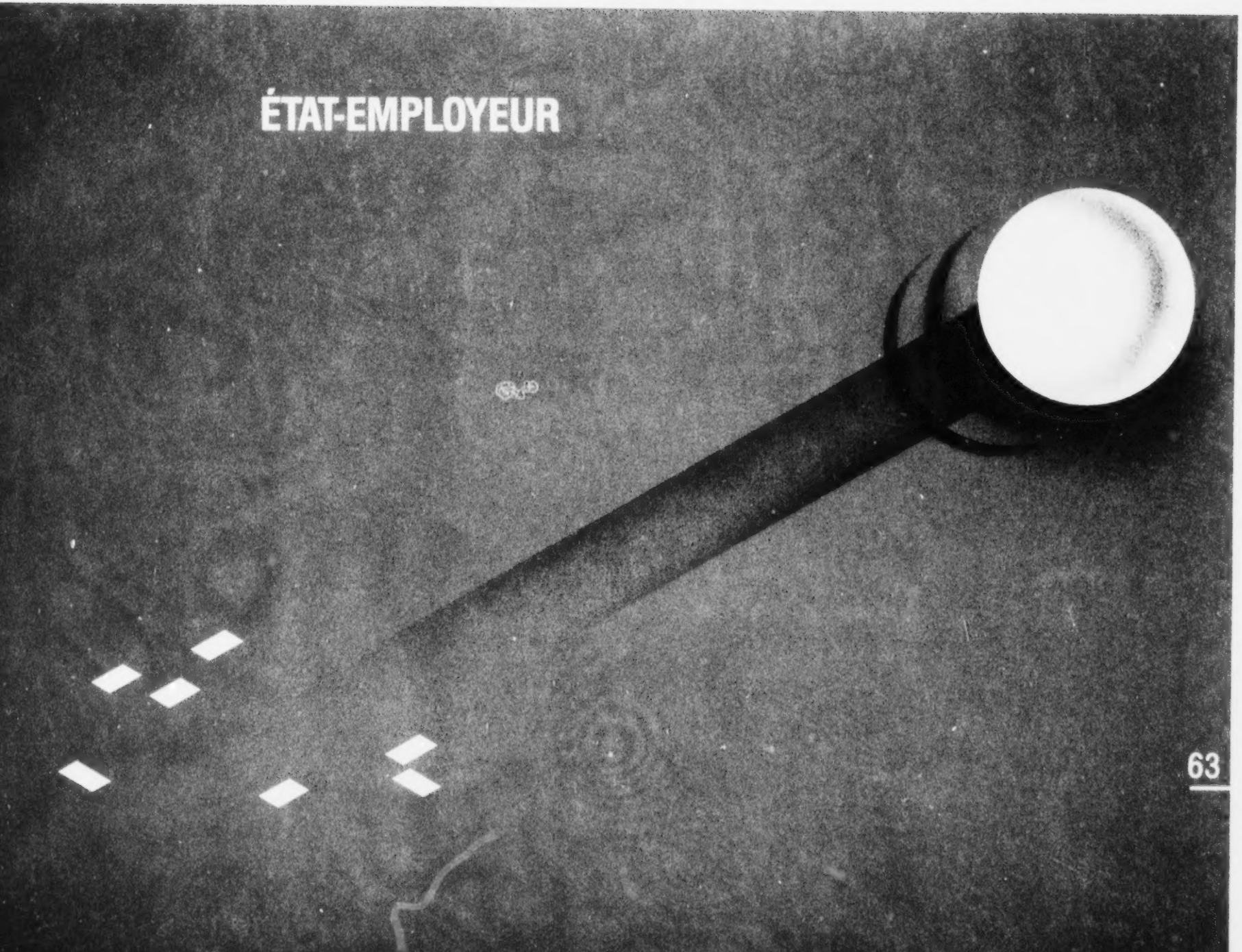
ÉTAT-EMPLOYEUR

ÉTAT-EMPLOYEUR

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
• **Amélioration du système d'emploi**	sera amélioré le cadre administratif et seront révisées au besoin les politiques et directives régissant la gestion des ressources humaines;	Conseil du trésor	Continu
	seront suggérées des règles d'écriture aux deux genres ou de féminisation pour fins d'adoption par les intervenants et intervenantes du Secrétariat du Conseil du trésor;	Conseil du trésor	Été 1987
	sera assurée l'écriture aux deux genres ou la féminisation des textes des directives et des politiques administratives et de ceux se rapportant à la gestion des ressources humaines.	Conseil du trésor	Continu
• **Progression de carrière tant horizontale que verticale des femmes**	**Pour les femmes de la fonction publique,**		
	seront fournis des services de counseling d'emploi de manière à leur faciliter la prise en charge de leur propre carrière;	ORH Ministères Organismes	1987-1988
	seront explorés et diffusés les instruments d'information qui pourraient être utiles aux ministères et organismes;	ORH	1987-1988
	sera examinée en comité restreint la problématique des métiers non traditionnels compris dans les catégories d'emplois: personnel de bureau, technicien et assimilé et personnel ouvrier. Un rapport sera fait au Secrétariat du Conseil du trésor et les recommandations pouvant être réalisées dans le cadre du programme y seront intégrées;	Conseil du trésor ORH	Automne 1987

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
	sera analysée la pertinence d'établir un programme de formation visant leur accession à la fonction d'agente de la paix et des stratégies particulières d'attraction pour le recrutement. Un rapport sera fait au Secrétariat du Conseil du trésor et les recommandations pouvant être réalisées dans le cadre du programme y seront intégrées;	Conseil du trésor ORH Ministères Organismes	Automne 1987
	sera systématisé ou poursuivi le «Programme de relève féminine en gestion»;	Ministères Organismes	Continu
	seront facilitées la poursuite des études et l'obtention de diplômes dans des domaines de pointe susceptibles d'offrir des débouchés dans la fonction publique, surtout ceux où il y a sous-représentation féminine.	Ministères Organismes	Continu
• **Accroissement du nombre de femmes dans les catégories d'emplois déterminées au programme d'accès à l'égalité**	seront mises en oeuvre les diverses mesures prévues au programme d'accès à l'égalité à cet égard.	Ministères Organismes	Continu

ÉTAT-EMPLOYEUR

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITÉS/MESURES	MINISTÈRES/ ORGANISMES	ÉCHÉANCE
• **Augmentation de la représentation des femmes dans la catégorie d'emploi: personnel de maîtrise et de direction**	seront réalisées les différentes analyses préalables;	Conseil du trésor	Continu
	seront élaborés et établis des objectifs qualitatifs et quantitatifs réalistes pour cette catégorie d'emploi.	Conseil du trésor	Continu
• **Mise en oeuvre efficace du programme d'accès à l'égalité**	**Pour les intervenants et intervenantes,** sera diffusée de l'information sur le contenu du programme d'accès à l'égalité pour les femmes.	Conseil du trésor ORH	1987-1988
	Pour l'ensemble du personnel de la fonction publique, sera diffusée de l'information sur le programme d'accès à l'égalité pour les femmes;	Conseil du trésor	1987-1988
	sera consolidé le réseau des chargés/es de dossiers;	Conseil du trésor ORH	1987-1988
	sera dispensée une session de formation aux chargés/es de dossiers;	ORH	Automne 1987
	sera dispensée une session d'information aux directrices et directeurs de personnel ainsi qu'aux agentes et agents de la gestion du personnel travaillant en dotation;	ORH	Automne 1987
	seront communiqués aux ministères et organismes, lors du lancement du programme d'accès à l'égalité pour les femmes, les données jugées pertinentes à son évaluation.	Conseil du trésor	1987-1988

ANNEXE

LISTE DES SIGLES UTILISÉS

CDP : Commission des droits de la personne
CSF : Conseil du statut de la femme
MAC : Ministère des Affaires culturelles
MAM : Ministère des Affaires municipales
MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MAS : Ministère des Approvisionnements et Services
MCCI : Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
MCQ : Ministère des Communications
MCE : Ministère du Conseil exécutif
MEQ : Ministère de l'Éducation
MESS : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
MFQ : Ministère des Finances
MIC : Ministère de l'Industrie et du Commerce
MJQ : Ministère de la Justice
MLCP : Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
MMSR : Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu
MRI : Ministère des Relations internationales
MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux
MSG : Ministère du Solliciteur général
MTQ : Ministère du Travail du Québec
MDCF : Ministre déléguée à la Condition féminine
ORH : Office des ressources humaines
OSGE : Office des services de garde à l'enfance
SAA : Secrétariat aux affaires autochtones
SCF : Secrétariat à la condition féminine
SHQ : Société d'habitation du Québec

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à la condition féminine

ISBN 2-550-17801-7

Vers l'égalité

ORIENTATIONS TRIENNALES EN MATIÈRE DE CONDITION FÉMININE 1987-1990

Québec

Mot du Premier Ministre

Premier gouvernement à rendre public un plan annuel en matière de condition féminine, le gouvernement du Québec innove encore cette année en présentant «VERS L'ÉGALITÉ: orientations triennales en matière de condition féminine 1987-1990».

Ces orientations constituent la pierre d'assise de toute l'action gouvernementale en matière de condition féminine. Elles contiennent l'ensemble de la vision du gouvernement quant aux actions possibles et souhaitables qu'il entend poser pour poursuivre l'objectif d'une politique juste pour tous.

La croissance sociale et économique du Québec est tributaire de l'apport plein et entier et du dynamisme des femmes. Aujourd'hui comme demain, mon gouvernement compte apporter sa contribution à l'épanouissement du potentiel et à la consolidation des forces de sa population féminine.

Certes, nous pourrions discuter longuement à propos du meilleur itinéraire à suivre pour réaliser cet objectif vital pour notre avenir. Néamoins, le gouvernement du Québec est convaincu que les orientations qu'il propose constituent un pas significatif vers la réalisation de ce grand objectif.

C'est donc avec fierté que mes collègues et moi-même nous associons à cette étape importante dans l'histoire du dossier de la condition féminine et que nous vous présentons les engagements contenus dans ce plan.

Robert Bourassa

Mot de la Ministre déléguée à la condition féminine

Il me fait plaisir de vous présenter le nouveau plan d'action gouvernemental en matière de condition féminine. Dans cette deuxième édition, il m'est apparu essentiel de faire un pas de plus. Ainsi s'ajoute au plan gouvernemental annuel 1987-1988 un document d'orientations triennales en matière de condition féminine 1987-1990.

Dans notre démarche vers l'égalité, l'évolution des mentalités, la rareté des ressources et l'ampleur du rattrapage à faire sont autant de facteurs qui doivent faire l'objet de recherches, d'études, d'analyses et d'activités de sensibilisation et de coordination gouvernementale. Pour surmonter ces différents obstacles, des changements structurels sont la plupart du temps requis et cela suppose un processus s'échelonnant sur plusieurs années.

Tenant compte des commentaires émis par les groupes de femmes à l'effet qu'un plan d'action annuel ne permet pas toujours de percevoir les grandes orientations gouvernementales, le gouvernement a jugé bon d'inscrire son action dans une perspective à moyen terme. Cette manière de procéder devrait permettre à toutes et à tous de mieux saisir les grands axes de l'intervention gouvernementale, de même que la trajectoire dans laquelle s'inscrivent ses gestes.

Par cette nouvelle démarche, le gouvernement indique qu'il faut tenir compte de la problématique des femmes dès les premières étapes du processus d'élaboration des lois, des politiques et des programmes gouvernementaux.

Le document d'orientations est donc le fruit d'un vaste travail de consultation qui s'inspire des priorités que les groupes de femmes ont porté à ma connaissance lors de ma tournée du Québec et à celle de mes collègues ministres à la rencontre annuelle de novembre 1986. Par la suite, les ministères et organismes ont été appelés à faire un exercice de réflexion en profondeur sur les orientations à promouvoir pour les trois prochaines années.

Je vous invite donc à prendre connaissance de ce document afin de vous familiariser avec les principes et les objectifs qui guideront l'action du gouvernement au cours des trois prochaines années. ***Les objectifs généraux sont les suivants : assurer l'égalité économique des femmes et favoriser leur autonomie financière; reconnaître la spécificité des Québécoises et, le cas échéant, assurer le redressement des situations où les femmes connaissent certains désavantages; garantir l'accès à des services adaptés aux besoins des femmes; contribuer aux changements des mentalités et des attitudes.*** *Le gouvernement entend associer étroitement les groupes de femmes à la poursuite de ces objectifs. Leur mise en application dans certains domaines importants d'intervention est décrite sous les thématiques suivantes :* ***les groupes de femmes, des partenaires essentiels; égalité des conjoints; égalité en éducation; égalité dans le travail et sécurité du revenu; services adaptés à la réalité féminine; État-Employeur.***

Le second document présente le plan d'action annuel des ministères et organismes concernés à un titre ou à un autre par les objectifs mis de l'avant dans chaque thématique abordée dans le document sur les orientations triennales.

D'aucunes affirmeront que le gouvernement fait trop peu, qu'il prend trop de temps pour remédier à des situations que toutes et tous nous connaissons bien. Dans un certain sens, elles auront raison. Le gouvernement du Québec est conscient de l'ampleur du retard historique à combler pour assurer l'égalité entre les hommes et les femmes.

Néanmoins, je considère que ces orientations nous rapprochent de notre aspiration de voir s'édifier des rapports véritablement égalitaires entre les femmes et les hommes dans notre société.

Pour le gouvernement du Québec, il s'agit en fait de maintenir l'élan des vingt dernières années en agissant le plus promptement possible dans le respect des besoins et des attentes des Québécoises.

Monique Gagnon-Tremblay

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION: QUELQUES REMARQUES PRÉLIMINAIRES 7

- Un peu d'histoire
- Pourquoi des orientations triennales

CHAPITRE 1: FONDEMENTS DES ORIENTATIONS TRIENNALES 11

- Principes de base
- Objectifs généraux

CHAPITRE 2: LES GROUPES DE FEMMES: DES PARTENAIRES ESSENTIELS 15

CHAPITRE 3: ÉGALITÉ DES CONJOINTS 19

CHAPITRE 4: ÉGALITÉ EN ÉDUCATION 23

CHAPITRE 5: ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL ET SÉCURITÉ DU REVENU 27

- Accès à l'emploi et conditions de travail
- Sécurité du revenu

CHAPITRE 6: SERVICES ADAPTÉS A LA RÉALITÉ FÉMININE 33

- Santé
- Violence
- Promotion de la réalité féminine

CHAPITRE 7: ÉTAT-EMPLOYEUR 39

ANNEXE A: Structure gouvernementale en matière de condition féminine 43

ANNEXE B: Mandats du Secrétariat à la condition féminine et du Conseil du statut de la femme 44

QUELQUES REMARQUES PRÉLIMINAIRES...

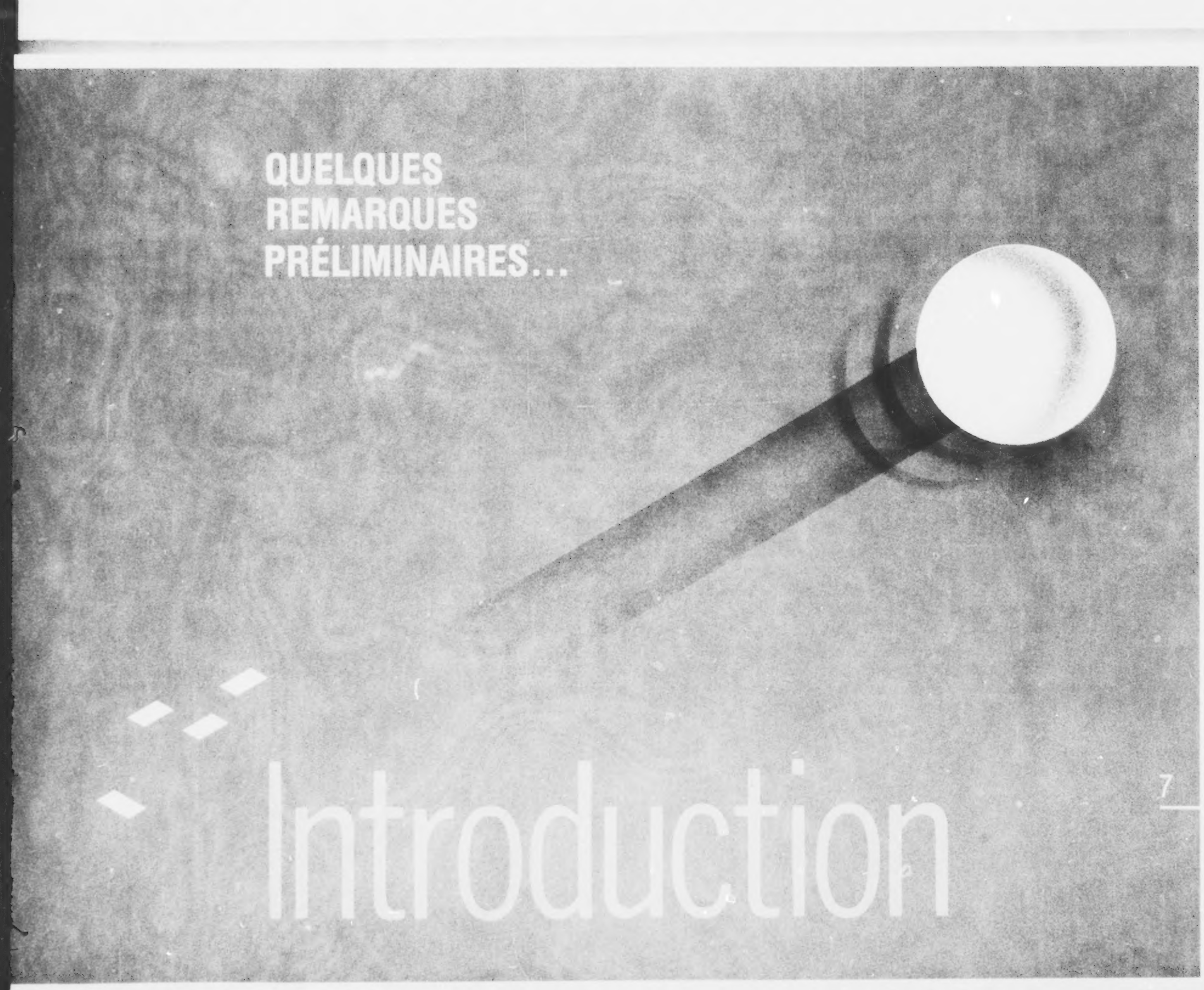

Introduction

QUELQUES REMARQUES PRÉLIMINAIRES...

UN PEU D'HISTOIRE

Le Québec: un pionnier!

Dès 1973, le Québec crée le Conseil du statut de la femme, un organisme gouvernemental chargé de conseiller le gouvernement sur toute question relative à l'égalité et au respect des droits des femmes. Il offre également des services d'information, de renseignements et de soutien aux femmes et aux groupes de femmes.

En 1975, le Québec trace la voie en adoptant la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, laquelle interdit expressément la discrimination basée entre autres sur le sexe, l'état civil et l'origine ethnique dans l'embauche, l'apprentissage, la formation professionnelle et la promotion. Une Charte qui, avec l'introduction du principe de salaire égal pour un travail équivalent, se situe à l'avant-garde en Amérique du Nord.

L'ouverture au monde

Les efforts précurseurs du Québec s'inscrivent dans la foulée d'une prise de conscience internationale envers la réalité des femmes.

Trente ans après le premier engagement pris par les Nations unies en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, la préoccupation que suscite l'inégalité persistante au détriment de ces dernières conduit à la proclamation de l'Année internationale des femmes en 1975. Pour la première fois de l'histoire, le point de mire de la planète devient cette moitié de la population qui, bien qu'accomplissant dans le monde les deux tiers du travail, ne perçoit toujours que le dixième de ses revenus et possède moins d'un centième de ses biens.

L'année 1975 représente donc le début d'un effort international concerté visant à redresser la situation héritée du passé. La Décennie des femmes vient mettre en lumière l'importance et la valeur des multiples fonctions assumées par les femmes dans la société. Soutenus par un mouvement des femmes de plus en plus organisé et de plus en plus fort, les gouvernements manifestent davantage d'intérêt pour cette réalité et traduisent cet intérêt par une volonté politique de développer des possibilités de formation et d'emploi, favorisant ainsi l'autonomie financière des femmes.

Le Québec va de l'avant

Stimulé par les initiatives gouvernementales du début des années 1970 et par la conjoncture internationale favorable à l'évolution du dossier, le gouvernement du Québec poursuit son action au cours de la Décennie des femmes.

À l'image d'autres pays et régions canadiennes, l'action du Québec vise non seulement l'égalité dans les législations et l'élimination de la discrimination, mais cherche aussi à mieux circonscrire la problématique particulière des femmes de manière à ce que les politiques et programmes puissent leur profiter autant qu'aux hommes.

C'est pourquoi est créé, en 1979, un poste de ministre déléguée à la Condition féminine dont le mandat est d'assurer la mise en oeuvre d'une politique d'ensemble en matière de condition féminine, à partir du document produit par le Conseil du statut de la femme, *Pour les Québécoises: égalité et indépendance*.

De façon simultanée, des groupes de femmes se développent et la conscience collective s'éveille à cette réalité particulière. Les groupes de femmes vont non seulement devenir des instruments importants de sensibilisation de la société et des femmes elles-mêmes, mais ils s'avéreront aussi des intermédiaires de plus en plus écoutés à l'intérieur du processus d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques et programmes gouvernementaux.

À cet égard, deux types d'actions sont entreprises par le gouvernement du Québec. D'abord, en 1985, il convoque une Conférence sur la sécurité économique des Québécoises qui réunit groupes de femmes, gouvernement et partenaires du milieu.

Puis l'arrivée d'un nouveau gouvernement permet d'instaurer, en 1986, entre le gouvernement et les groupes de femmes, de nouveaux modes d'information, de consultation et de concertation, qui ont la caractéristique d'être permanents. C'est d'ailleurs en tenant compte des priorités de ces groupes que le gouvernement publie, en 1986, un premier plan d'action en matière de condition féminine qui traduit sa volonté d'agir.

POURQUOI DES ORIENTATIONS TRIENNALES

Un plan d'action annuel ne permet pas toujours de percevoir les grandes orientations gouvernementales en matière de condition féminine. Car, à l'instar d'autres phénomènes socio-culturels, les progrès en cette matière ne s'effectuent pas sans de nécessaires changements de mentalités. De plus, les demandes répétées des femmes et de leurs associations en faveur de l'amélioration de leurs conditions de vie nécessitent-elles très souvent, sinon dans la majorité des cas, des changements structurels. Cela suppose un processus d'une certaine durée où recherches, études, analyses et activités de sensibilisation et de coordination occupent une place importante.

C'est pourquoi le gouvernement a jugé bon d'inscrire son action dans une perspective à moyen terme pour que l'on puisse juger des résultats en regard des buts poursuivis. Cette manière de procéder permet de mieux saisir les grands axes de l'intervention gouvernementale, de même que la trajectoire dans laquelle s'inscrivent ses gestes. Également, elle lui permet d'inscrire son action en continuité avec l'histoire tout en l'actualisant pour qu'elle reflète les nouvelles réalités de la fin des années 1980.

Le présent fascicule comporte trois documents. Le premier intitulé : «VERS L'ÉGALITÉ : Orientations triennales en matière de condition féminine 1987-1990» traite des principes et des objectifs qu'a retenus le gouvernement en matière de condition féminine pour les trois prochaines années, tout en situant leur mise en application dans certains domaines importants d'intervention, réunis sous les thématiques suivantes : relations entre le gouvernement et les groupes de femmes, égalité des conjoints, égalité en éducation, égalité dans le travail et sécurité du revenu, services adaptés à la réalité féminine, État-Employeur.

Après une description sommaire de la situation reliée à chacun des secteurs concernés, on indique comment les objectifs généraux sont susceptibles de s'appliquer aux uns comme aux autres. On identifie ensuite les axes d'intervention privilégiés pour atteindre les objectifs déjà mis en évidence. Les législations, les politiques, les programmes, l'information, le soutien aux ressources et la recherche constituent ces axes puisqu'ils permettent, soit de réaliser l'égalité des droits, soit de s'assurer que les politiques et programmes tiennent compte de la problématique particulière des femmes, soit de véhiculer une image positive des femmes.

Le second document, encarté au premier, présente le plan d'action annuel des ministères et organismes concernés à un titre ou à un autre par les objectifs mis de l'avant dans chaque thématique dégagée dans les orientations triennales.

À chaque année, un nouveau plan d'action sera publié, ce qui permettra d'apprécier le souci du gouvernement à traduire ses orientations triennales dans des mesures concrètes. De plus, sera produit annuellement un état de situation sur l'avancement des travaux en regard des engagements gouvernementaux en matière de condition féminine.

Enfin, est incluse dans ce fascicule une brochure destinée au grand public, laquelle reprend l'essentiel des objectifs et des axes d'intervention présentés dans le document sur les orientations triennales.

Cette présentation comporte plusieurs avantages. D'abord, elle permet de cerner les lignes directrices du gouvernement tout en montrant comment il inscrit la condition féminine au coeur de ses priorités durant les trois prochaines années. Ensuite, elle rend visibles les mesures que l'État s'apprête à prendre en regard de cette problématique. Enfin, cette présentation permet de rendre compte, à l'intérieur de chaque thématique, des orientations et actions mises en oeuvre pour répondre aux particularités des femmes autochtones, des femmes des communautés culturelles, des femmes handicapées, des femmes âgées, des femmes bénéficiaires d'aide sociale, des cheffes de famille monoparentale, des femmes collaboratrices, des entrepreneures et des agricultrices.

Certes, on pourrait débattre longtemps sur les meilleurs moyens à utiliser pour consacrer l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce qui importe toutefois aux yeux du présent gouvernement, c'est d'avoir une vision à longue portée permettant d'éviter tout recul tout en ayant l'assurance qu'on tienne compte de la problématique des femmes dès les premières étapes du processus d'élaboration des lois, des politiques et des programmes gouvernementaux.

Par la publication de ces orientations et de ce plan d'action, le gouvernement du Québec réaffirme sa volonté d'assurer aux Québécoises une véritable égalité et ce faisant, de permettre l'instauration de rapports égalitaires entre les femmes et les hommes.

FONDEMENTS DES ORIENTATIONS TRIENNALES

Chapitre 1

FONDEMENTS DES ORIENTATIONS TRIENNALES

PRINCIPES DE BASE

Bien que la notion de l'égalité des droits ait fait son chemin et que des efforts aient été consentis pour enlever une bonne part des entraves juridiques à l'exercice de certains droits par les femmes, il faut reconnaître que celles-ci n'occupent pas encore toute la place qui leur revient dans la vie économique, politique, sociale et culturelle. Parallèlement, force nous est de constater que les hommes n'occupent pas non plus la place souhaitée au sein de la vie familiale.

L'évolution des mentalités, les ajustements sur le plan législatif, la volonté des femmes d'apporter leur contribution à la vie sociale et économique et certains changements sociaux et institutionnels récents n'ont pas éliminé tous les obstacles à une entière égalité des hommes et des femmes.

Par leur travail au foyer, leur travail bénévole, leur participation au marché du travail, leur présence dans le domaine scientifique et dans le monde des arts, les femmes contribuent grandement à assurer le développement social et économique de la société québécoise.

Aujourd'hui, il n'est plus un secteur de la vie en société où elles ne fournissent pas un apport direct et important. Cependant, comme l'organisation sociale demeure encore aujourd'hui largement fondée sur la division traditionnelle des rôles et que les choix individuels continuent d'être très conditionnés par ces stéréotypes, l'égalité échappe toujours à une large proportion de femmes, particulièrement au chapitre de l'emploi, du revenu et du statut social.

C'est pourquoi le gouvernement réitère ici son option en faveur d'une société égalitaire, société où les hommes et les femmes bénéficient véritablement de droits égaux, de chances égales, de services adaptés et de la même liberté d'action.

Le gouvernement veut non seulement porter une attention accrue à l'intégration de la problématique spécifique des femmes à toutes les phases du processus d'élaboration et de mise en œuvre de ses politiques et programmes, mais il se propose aussi de prendre des mesures de redressement dans les situations où des femmes connaissent toujours des désavantages marqués. Enfin, il veut promouvoir un authentique partenariat entre les hommes et les femmes, et ce, dans toutes les sphères de l'activité humaine — famille, éducation, travail, économie, vie politique, communautaire et culturelle.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les objectifs gouvernementaux pour les trois prochaines années s'inspirent des grands objectifs déjà adoptés en matière de condition féminine, soit l'égalité des droits entre les hommes et les femmes et l'autonomie financière. Ils s'intègrent dans une perspective d'utilisation du potentiel de toute la population afin d'assurer le développement social et économique du Québec.

Le gouvernement entend donc :

a) assurer l'égalité économique des femmes et favoriser leur autonomie financière ;

b) reconnaître la spécificité des Québécoises et, le cas échéant, assurer le redressement des situations où les femmes connaissent certains désavantages ;

c) garantir l'accès à des services adaptés aux besoins des femmes ;

d) contribuer aux changements des mentalités et des attitudes.

Par ailleurs, le gouvernement souhaite continuer d'associer les groupes de femmes à la poursuite de ses objectifs. Grâce à leur connaissance des attentes et des besoins des femmes ainsi qu'à l'expertise qu'ils ont développée dans plusieurs champs d'activités, ces groupes représentent en effet, pour le gouvernement, des partenaires essentiels à son action.

LES GROUPES DE FEMMES: DES PARTENAIRES ESSENTIELS

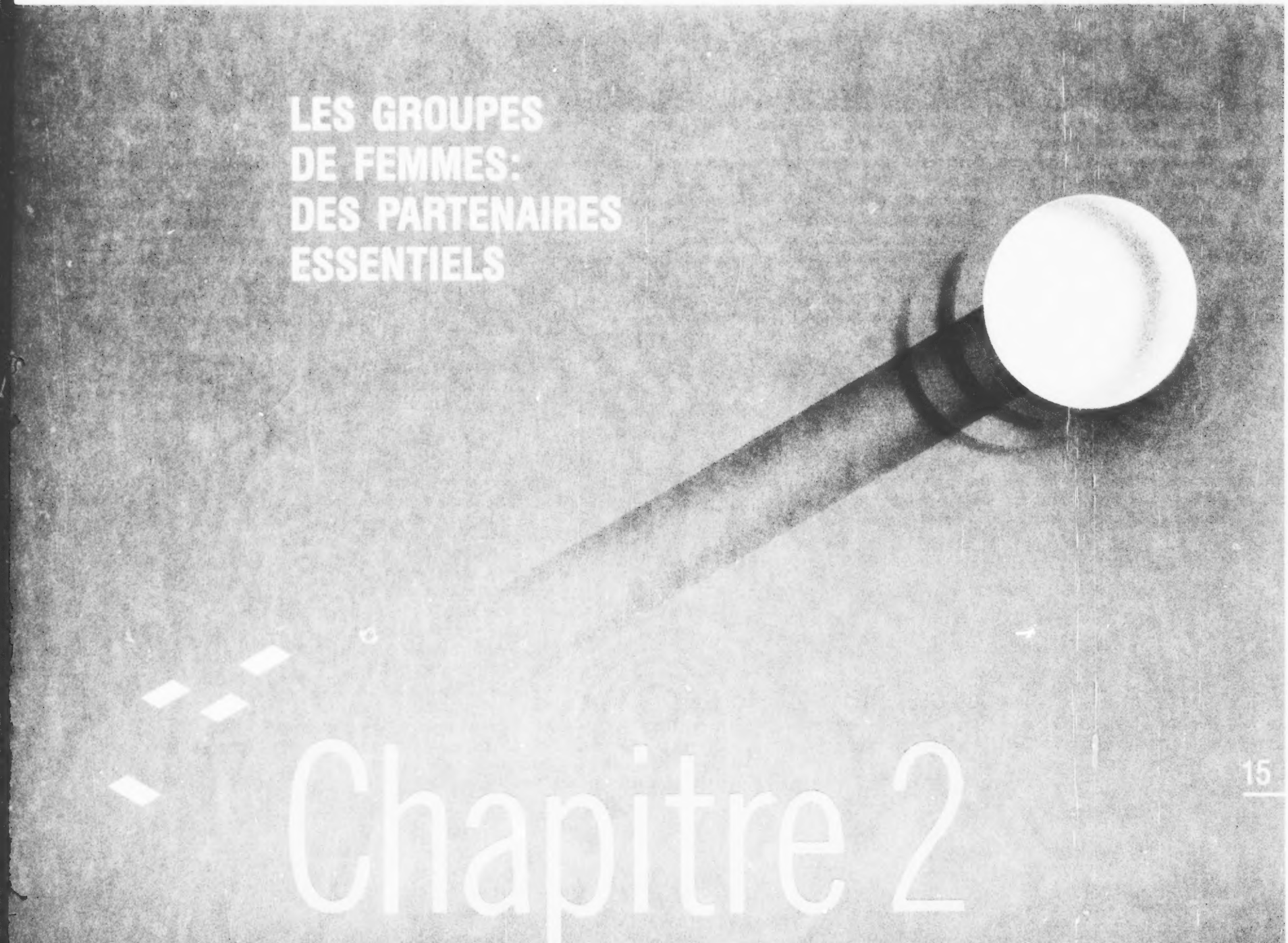

Chapitre 2

LES GROUPES DE FEMMES: DES PARTENAIRES ESSENTIELS

Le mouvement des femmes est aujourd'hui plus actif et plus polyvalent que jamais. S'il a changé, c'est au rythme des femmes qui sentent davantage le besoin de se regrouper au plan local ou autour de préoccupations particulières. Conséquence de ce mouvement amorcé au cours des années 1970, le Québec compte actuellement quelque 2 000 groupes de femmes, soit quatre fois plus qu'en 1975.

De cet ensemble, on peut distinguer deux grandes catégories: les groupes qui offrent des services directs à la clientèle féminine et les groupes qui sont voués à la promotion de la condition féminine. S'il existe une grande diversité parmi ces groupes, qui tient aux objectifs poursuivis, aux thématiques adoptées ou aux clientèles visées, une ligne directrice commune les unit, soit celle de l'amélioration de la condition féminine dans tous les secteurs de la société.

Cette transformation du mouvement des femmes a permis à celles qui y oeuvrent de prendre pleinement conscience des attentes réelles des Québécoises en matière d'égalité et d'autonomie et de développer des outils répondant davantage à leurs besoins particuliers, qu'il s'agisse de formation professionnelle, de santé, de violence, d'information, d'activités artistiques et culturelles ou autres. Conscient de la force que les groupes représentent et de l'expertise qu'ils ont développée, et sachant que plusieurs d'entre eux agissent comme partenaires dans la dispensation de services essentiels à la population féminine, le gouvernement s'inscrit, au tournant des années 1980, dans un mouvement de soutien aux groupes de femmes. La création du service Consult-Action par le Conseil du statut de la femme vient concrétiser cette volonté qui se raffermit peu après par la régionalisation de ce service.

Le plan d'action gouvernemental 1986-1987 en matière de condition féminine a permis d'instaurer des mécanismes plus formels et plus permanents d'information, de consultation et de concertation entre les groupes de femmes et le gouvernement. En contrepartie, ces lieux ont donné l'occasion aux groupes de femmes d'exprimer davantage leurs besoins quant au fonctionnement et au financement de leurs organisations. Sensible à leurs inquiétudes vis-à-vis leur survie financière, le gouvernement a mis sur pied des groupes de travail interministériels pour étudier cette question et faire des recommandations sur des pistes de solution possibles. C'est aussi dans la foulée de cette nouvelle approche que la rencontre annuelle entre les groupes de femmes et le gouvernement a été instituée à l'instigation de la ministre déléguée à la Condition féminine.

Objectifs

- consolider et développer les mécanismes d'information, de consultation et de concertation entre le gouvernement et les groupes de femmes ;

- développer des stratégies novatrices susceptibles d'assurer un meilleur soutien financier aux groupes de femmes ;

- faire connaître la contribution des groupes de femmes dans les divers secteurs de la vie en société.

Axes d'intervention

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement entend faire porter son action sur les questions suivantes :

Mécanismes d'information, de consultation et de concertation

maintien et développement des mécanismes d'information, de consultation et de concertation établis en 1986-1987 :

- rencontre annuelle entre les groupes de femmes et le gouvernement ;
- participation de représentantes des groupes de femmes aux différents groupes de travail et comités mis sur pied par le gouvernement ;
- invitation systématique aux groupes de femmes à participer aux commissions parlementaires traitant de sujets intéressant les femmes ;
- tenue de réunions d'information thématiques à l'intention des groupes de femmes à partir des besoins exprimés.

Financement

maintien du soutien financier à des regroupements de clientèles féminines spécifiques, telles les femmes des communautés culturelles, les femmes autochtones et les femmes en agriculture ;

maintien du soutien financier à des groupes de femmes assurant des services directs à des clientèles féminines et selon des problématiques spécifiques ;

mise en place de mécanismes afin de faire le point sur les priorités de financement des différents organismes subventionnaires et de coordonner les interventions ;

tenue d'un colloque sur l'identification de stratégies novatrices en matière de financement des groupes de femmes.

Connaissance des groupes de femmes

élaboration et mise en place de moyens appropriés pour mieux faire connaître l'apport des groupes à l'avancement de la condition féminine et de la société.

ÉGALITÉ DES CONJOINTS

Chapitre 3

ÉGALITÉ DES CONJOINTS

Au terme d'une longue réflexion gouvernementale, l'adoption d'un nouveau Code civil portant réforme du droit de la famille a marqué le point d'arrivée de la marche des femmes vers une pleine égalité juridique avec leur conjoint. Désormais, la loi reconnaît que c'est ensemble que les conjoints mariés assument la direction morale et matérielle de la famille, exercent l'autorité parentale, prennent en charge les tâches qui en découlent, choisissent la résidence familiale et contribuent aux charges du ménage en proportion de leurs facultés respectives. Également, le nouveau Code civil attribue pour la première fois une certaine reconnaissance aux conjoints de fait ; l'union libre demeure cependant légalement distincte de l'union maritale car elle n'est pas soumise aux mêmes droits et devoirs.

Le fait d'obtenir l'égalité juridique des conjoints dans le mariage n'ayant pas eu comme corollaire automatique une plus grande égalité économique, de nouvelles pressions ont été exercées sur les institutions législatives afin qu'elles assurent un meilleur partage de la richesse familiale et une reconnaissance plus adéquate du travail au foyer.

Qu'on pense ici... à la protection de la résidence familiale que les femmes utilisent généralement peu par peur de représailles, ou encore qu'elles n'utilisent que placées devant l'imminence d'une séparation ou d'un divorce... à la prestation compensatoire interprétée par les tribunaux de façon restrictive car ne considérant pas le travail au foyer comme facteur d'enrichissement du patrimoine familial... à la Loi sur la perception des pensions alimentaires qui, bien qu'ayant assuré un recouvrement à bon nombre de femmes créancières, n'a pas rejoint toutes celles qui éprouvent des difficultés... au partage des crédits de rentes lors du divorce, mesure dont les femmes réclament peu l'application puisqu'elles ignorent souvent jusqu'à son existence ou parce qu'elles renoncent tout simplement à l'exercice d'un tel droit... à la fiscalité qui, malgré le respect du principe de l'autonomie individuelle, n'en considère pas moins la travailleuse au foyer comme une dépendante de son conjoint.

Ces exemples illustrent pourquoi les mesures adoptées au début des années 1980 n'ont pas pleinement donné les résultats escomptés et expliquent qu'on mette aujourd'hui tout en oeuvre pour que s'intensifie le processus d'amélioration du statut économique des Québécoises, aux prises avec les diverses réalités sociales qui marquent le Québec depuis la fin des années 1970.

En effet, le nombre de divorces est toujours très important ; de 17 800 qu'il était en 1975, il s'établissait à 21 400 en 1986. Le régime contractuel de la séparation de biens, reconnu pour créer de graves inéquités au moment de la dissolution du mariage, demeure encore le choix d'un bon nombre de couples. Enfin, les unions de fait sont en hausse alors que le mariage est en baisse. Ainsi, en 1983, 242 000 personnes vivaient en union libre, soit 8 % de la population québécoise adulte.

Jusqu'à tout récemment, préparées à être épouses et mères à plein temps et leur vie durant consacrées à leur famille, les femmes ont vu leur sécurité économique liée à la présence d'un conjoint. Encore aujourd'hui, 50 % des femmes mariées exercent toujours un travail à plein temps à l'intérieur du foyer, la moitié d'entre elles étant âgées de plus de 45 ans.

D'autre part, même si plus de femmes occupent un emploi sur le marché du travail et même si les revenus qu'elles en tirent contribuent pour une large part à l'enrichissement du patrimoine familial, cet apport de la conjointe n'est pas toujours reconnu à sa juste valeur lors d'un divorce ou d'une séparation.

Enfin, les femmes qui vivent en union libre mais qui ne bénéficient pas de contrat de société, se retrouvent souvent sans protection au moment de la rupture du couple.

En 1986-1987, le gouvernement du Québec amorce divers travaux visant à instaurer certaines mesures suceptibles de rétablir un meilleur équilibre économique entre les conjoints. Ainsi, le ministère de la Justice a formé un Comité interministériel sur les droits économiques des conjoints dont le mandat consiste à réévaluer les dispositions du Code civil relatives à la protection de la résidence familiale, à la prestation compensatoire, aux régimes matrimoniaux, à la situation particulière des femmes collaboratrices et au partage de biens en cas de séparation de corps ou de divorce. Également, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu travaille à l'identification de divers scénarios pour assurer la protection des personnes au foyer au moment de la retraite.

Objectifs

C'est dans cette optique d'autonomie individuelle et d'égalité entre les conjoints que le gouvernement entend faire porter ses efforts sur les multiples aspects reliés de près ou de loin à la réalité économique d'un couple associé dans un même projet de vie. Il entend donc privilégier les objectifs suivants :

- établir un meilleur équilibre économique entre les conjoints ;
- améliorer la protection légale des personnes vivant en union de fait ;
- améliorer les services d'aide aux personnes en instance de séparation ou de divorce.

Axes d'intervention

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement entend faire porter son action sur les questions suivantes :

Partage de la richesse familiale

amendement du Code civil afin d'assurer une meilleure égalité économique des conjoints mariés ;

introduction de mesures pour faciliter l'indexation et la perception des pensions alimentaires ;

poursuite des travaux et, le cas échéant, amendements législatifs afférents dans les domaines suivants :

- partage obligatoire des crédits de rentes en cas de rupture ;
- attribution aux femmes collaboratrices de certains droits dans l'entreprise familiale ;
- transfert de propriété entre les conjoints collaborateurs ;
- introduction de la problématique spécifique des travailleuses au foyer dans le cadre de la réforme de la fiscalité.

Médiation en matière familiale

poursuite des travaux sur l'opportunité d'étendre les services de médiation à tous les districts judiciaires et, selon le cas, implantation des services.

Union de fait

examen de l'opportunité d'adopter un cadre juridique pour les conjoints de fait, à tout le moins à l'égard de leurs enfants, lors de la révision du Code civil ;

harmonisation des lois administratives concernant les conjoints de fait ;

élaboration et diffusion de modèles de convention pour les conjoints de fait.

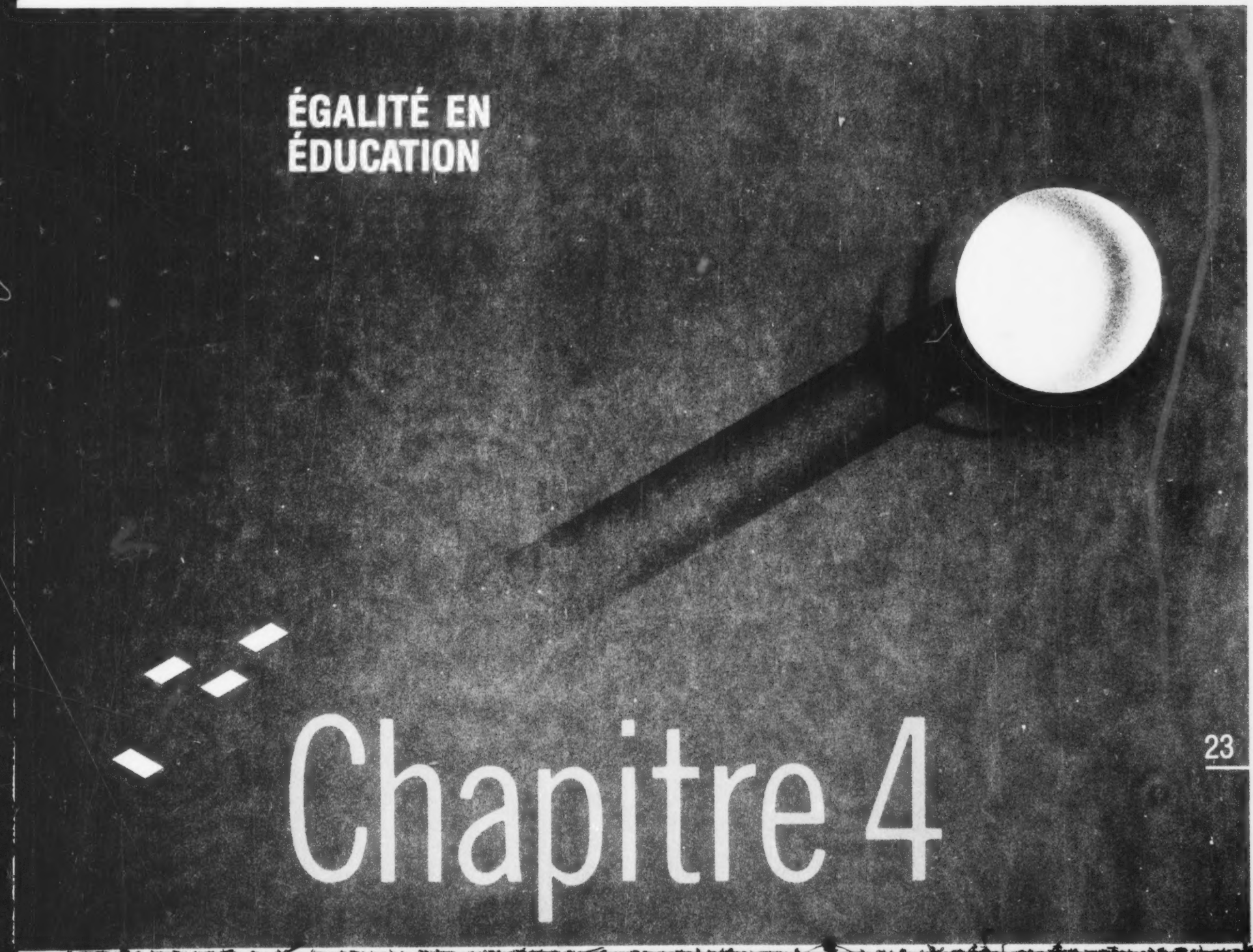
ÉGALITÉ EN
ÉDUCATION
Chapitre 4

ÉGALITÉ EN ÉDUCATION

Amorcée au Québec au début des années 1960, la démocratisation de l'éducation a consacré la notion du «droit à l'éducation» pour tous et toutes, jeunes et adultes. Vingt-cinq ans plus tard, il n'existe pratiquement plus d'écart en ce qui concerne le niveau de scolarité des hommes et des femmes. Aujourd'hui, la présence des filles est équivalente à celle des garçons à chaque ordre d'enseignement. Il n'y a qu'aux 2e et 3e cycles universitaires où, malgré un rattrapage important, les étudiantes demeurent sous-représentées.

On remarque toutefois des différences significatives quant à l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes Québécois et Québécoises. Une forte proportion d'entre elles se retrouve toujours dans des secteurs de formation traditionnellement féminins, soit ceux reliés au monde de la santé et de l'éducation ou encore du secrétariat et des soins esthétiques. Au collège, celles-ci s'orientent moins du côté des techniques physiques et des sciences et choisissent davantage les techniques biologiques et administratives et les sciences humaines. Enfin, au niveau universitaire, bien qu'elles forment plus de 50 % des effectifs en droit, en administration et en médecine, les jeunes femmes demeurent nettement minoritaires en sciences appliquées, plus particulièrement en génie, de même qu'en sciences pures, surtout en physique. À ce niveau, on note également une plus grande tendance des femmes à poursuivre des études à temps partiel et à s'engager dans des programmes de formation courts.

Cette situation de fait engendre nécessairement un impérieux besoin de recyclage lorsque vient le moment de s'inscrire à nouveau dans certains réseaux du marché du travail ou de faire face à des mutations industrielles et technologiques. Recyclage psychologique aussi puisque non seulement la société véhicule encore l'image traditionnelle de l'homme pourvoyeur, mais elle reconnaît encore difficilement l'expérience acquise durant les années passées au foyer ou encore dans des activités de bénévolat.

Une bonne formation générale et professionnelle s'avérant le premier facteur d'autonomie des individus dans un monde de plus en plus caractérisé par les changements technologiques, le gouvernement ne cesse, depuis quelques années, de consacrer ses énergies à promouvoir un éventail plus diversifié quant aux choix scolaires des filles : désexisation des manuels scolaires et des pratiques pédagogiques ; révision des contenus de programmes ; personnel de mieux en mieux préparé pour composer avec cette problématique ; recherches sur l'orientation des filles et les conditions de vie des femmes ; production de documents visant un changement de mentalités.

Du côté des femmes des communautés culturelles, c'est surtout dans le domaine de la formation linguistique qu'ont porté les efforts du gouvernement au cours des dernières années. Également, on a assisté à la mise sur pied de programmes et services mieux adaptés aux besoins de ces femmes, entre autres : services de garde, cours à temps partiel, allocations de formation, instruments de reconnaissance des diplômes étrangers.

En ce qui a trait à l'éducation des adultes où les femmes se retrouvent en grand nombre, le gouvernement a non seulement développé des programmes de formation générale et professionnelle spécifiques ou mieux adaptés à la réalité des femmes mais aussi, il a amorcé un mouvement de reconnaissance de leurs acquis scolaires et extrascolaires. Malgré cela, il est encore nécessaire d'intervenir afin d'atténuer les obstacles que rencontrent les femmes sous-scolarisées lorsqu'elles veulent retourner aux études. Il faut aussi se préoccuper de l'accès des femmes aux carrières non traditionnelles qui reste encore limité.

Objectifs

Parce qu'il juge l'éducation comme étant le pivot d'une société, le gouvernement entend donc poursuivre au cours des trois prochaines années les cinq objectifs suivants :

- favoriser une plus juste représentation des Québécoises à tous les niveaux et à l'intérieur de toutes les disciplines de l'éducation ;
- favoriser et soutenir, par l'acquisition d'une formation, le processus de développement et d'autonomie des femmes ;
- favoriser et soutenir une formation qualifiante visant une intégration des femmes au marché du travail ;
- accroître et assouplir les mécanismes permettant aux femmes des communautés culturelles d'avoir accès à une formation linguistique, générale et professionnelle ;
- s'assurer que le contenu et les pratiques en éducation véhiculent des modèles diversifiés et mieux adaptés à la réalité d'aujourd'hui.

Axes d'intervention

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement entend faire porter son action sur les questions suivantes :

Formation générale

soutien aux initiatives du réseau scolaire en matière d'égalité des sexes ;

élaboration et mise en oeuvre d'un plan spécifique pour favoriser une participation plus grande des filles et des femmes en science et en technologie ;

augmentation du nombre de bourses de réalisation scientifique et technologique s'adressant aux jeunes filles ;

poursuite du plan d'action en matière de formation et de diversification de choix de carrière des filles et des femmes ;

développement d'outils didactiques diversifiés pour sensibiliser les jeunes filles à la nécessité d'assurer leur autonomie financière.

Formation professionnelle

maintien et développement des programmes visant l'accès ou la réintégration au marché du travail ainsi que la diversification professionnelle des femmes ;

maintien des programmes destinés à hausser la scolarité qualifiante des bénéficiaires d'aide sociale et à développer leur employabilité ;

maintien du programme des Services externes de main-d'oeuvre à l'intention des femmes (SEMO-femmes) et examen des possibilités de développement de ce programme ;

maintien et développement des programmes de formation à l'intention spécifique des entrepreneures et des agricultrices ;

Reconnaissance des acquis

poursuite de l'identification des besoins spécifiques des femmes en reconnaissance des acquis ;

développement de mécanismes de reconnaissance des compétences et habiletés extrascolaires et mise sur pied de services adaptés dans les réseaux de l'enseignement et de la main-d'oeuvre.

Femmes des communautés culturelles

mise en place du Programme d'aide à la francisation des immigrants et immigrantes (PAFI) à l'intention prioritaire des femmes, des analphabètes et des membres des minorités visibles ;

soutien financier et technique aux organismes du milieu dispensant des cours de français à temps partiel et aide financière aux parents pour la garde de leurs enfants d'âge préscolaire dans le cadre du programme PAFI ;

poursuite du développement et de la mise en oeuvre de mécanismes particuliers d'équivalence pour les diplômes étrangers ;

poursuite des demarches auprès du gouvernement fédéral visant à élargir l'accessibilité aux programmes d'enseignement des langues et aux mesures de soutien.

Femmes handicapées

élaboration d'une problématique sur l'acces des femmes handicapées à la formation professionnelle et au marche du travail.

Femmes autochtones

maintien de l'accès aux programmes de formation professionnelle pour les femmes autochtones.

Recherche

réalisation d'un portrait de la situation des femmes dans les différents secteurs d'activité économique et plus particulièrement dans ceux qui risquent d'être touchés par les changements technologiques ;

soutien à la recherche dans les institutions d'enseignement sur les conditions de vie des femmes.

ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL ET SÉCURITÉ DU REVENU

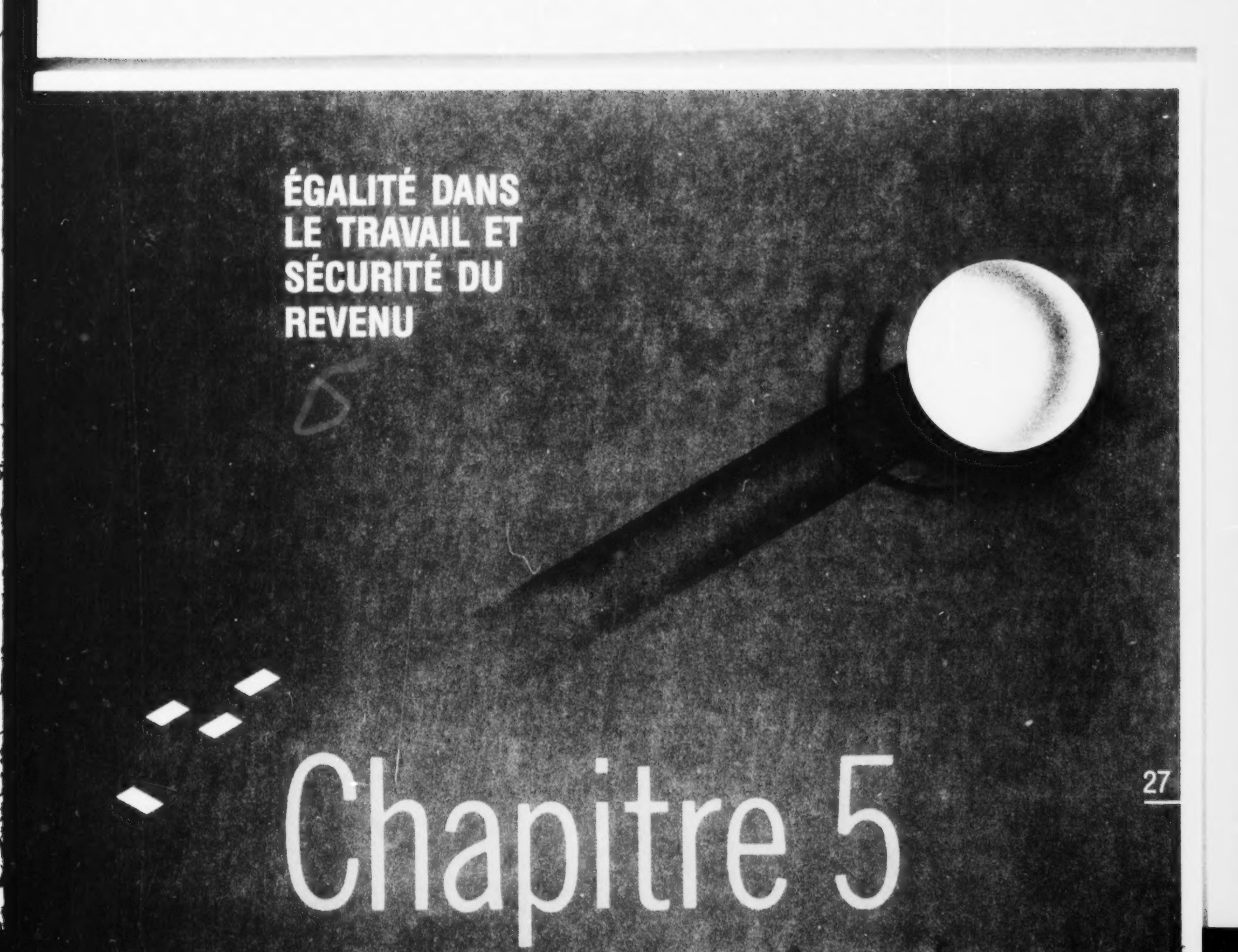

Chapitre 5

ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL ET SÉCURITÉ DU REVENU

ACCÈS À L'EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Au strict plan légal, les Québécoises bénéficient des mêmes droits que les hommes en regard de l'exercice d'un emploi. Adoptée en 1975, la Charte québécoise des droits et libertés de la personne interdit en effet la discrimination fondée sur le sexe, entre autres dans l'embauche, l'apprentissage, la formation professionnelle et la promotion, ainsi que dans l'accès aux services. La Charte consacre également le principe du salaire égal pour un travail équivalent.

Pour les femmes, l'exercice d'un emploi en toute égalité avec leurs confrères exige cependant plus que cette reconnaissance de droits. Dans les faits, il leur faut aménager leur temps de façon à concilier famille et travail. Également, il leur faut composer avec un milieu de travail encore très souvent imprégné d'une image stéréotypée des métiers de femmes et des métiers d'hommes et de la valeur des uns par rapport aux autres.

Reconnaissant ces réalités, le gouvernement a donc, au cours des dernières années, multiplié ses interventions de manière à concrétiser davantage le droit des femmes à l'exercice d'un emploi. Ainsi, dans le but de concilier travail et maternité, le gouvernement a instauré un congé de maternité assorti, pour les femmes admissibles à l'assurance-chômage, d'une allocation visant à compenser les semaines de carence en attente de leurs prestations, et il a rendu possible le retrait préventif pour la femme enceinte ou qui allaite. De plus, il a favorisé le développement de services de garde, introduit diverses mesures pour alléger le fardeau financier des parents utilisateurs et a mis sur pied le Comité consultatif sur les services de garde à l'enfance, dont le rapport a été rendu public en juin 1987.

Pour favoriser l'égalité en emploi, il a ajouté le principe des programmes d'accès à l'égalité dans la Charte québécoise et mis au point un plan d'action visant l'implantation de tels programmes dans tous les secteurs.

En matière de conditions de travail, la Loi sur les normes du travail et la Loi sur la santé et la sécurité du travail sont venue. améliorer la situation d'une très grande majorité de femmes. Par ailleurs, le taux horaire du salaire minimum a été augmenté en 1986 et des analyses se poursuivent en regard du travail à temps partiel et des effets des changements technologiques sur l'organisation du travail. Enfin, en ce qui concerne certaines catégories de travailleuses, l'État a adopté diverses mesures visant à leur faciliter l'exercice d'un emploi ou à lever certains obstacles à leur reconnaissance. C'est dans cette optique qu'a été prévu un plan d'embauche des personnes handicapées dans la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et qu'ont été modifiées certaines lois ou introduits de nouveaux programmes à l'intention des femmes entrepreneures, des femmes collaboratrices, des agricultrices, des bénéficiaires d'aide sociale et des cheffes de famille monoparentale.

Tous ces programmes et politiques ont eu des effets positifs sur l'amélioration de la situation d'emploi et des conditions de travail des femmes et particulièrement de diverses catégories de travailleuses. Ainsi, l'introduction d'un congé de maternité n'est pas étrangère au fait que de plus en plus de femmes demeurent sur le marché du travail malgré la présence d'enfants. De même, une prise de conscience des employeurs quant à leur obligation de traiter les femmes en toute égalité avec leurs confrères masculins a permis la disparition de la très grande majorité des pratiques et politiques visiblement discriminatoires. Enfin, des recherches plus poussées sur certaines catégories de travailleuses se sont traduites par une meilleure prise en compte de leur réalité dans les lois, politiques et programmes gouvernementaux.

Le chemin parcouru constitue donc une bonne base sur laquelle le gouvernement compte s'appuyer pour poursuivre ses actions en vue de réduire davantage les écarts de représentation et de traitement entre les hommes et les femmes et d'améliorer le statut de plusieurs groupes de travailleuses.

Objectifs

Considérant que la présence des femmes sur le marché du travail constitue une force économique, le gouvernement entend :

- éliminer toute forme de discrimination envers les femmes, qu'elle soit systémique ou intentionnelle, dans le domaine de l'emploi, de la rémunération et de l'accès aux services ;
- favoriser une répartition plus égalitaire du travail rémunéré en termes de catégories professionnelles, de secteurs d'activité économique, d'occupations, de classes et de niveaux d'emploi ;
- améliorer les conditions de travail de certaines catégories de travailleuses ;
- favoriser une meilleure conciliation de la vie familiale et professionnelle ;
- assurer un accès égalitaire au monde des affaires.

Axes d'intervention

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement entend faire porter son action sur les questions suivantes :

Égalité dans le travail

poursuite de l'implantation des programmes d'accès à l'égalité dans les secteurs privé, parapublic et municipal ;

adoption et mise en oeuvre de l'obligation contractuelle ;

développement d'une stratégie visant à assurer une plus grande équité salariale ;

accroissement de la présence des femmes dans les emplois supérieurs de la fonction publique ainsi qu'au sein des conseils d'administration des organismes publics ;

adoption et mise en oeuvre de mesures visant l'accès à la propriété des agricultrices de plus de 40 ans et la relève féminine en agriculture ;

élargissement des critères d'admissibilité au programme «Nouveaux entrepreneurs», de façon à en permettre l'accès aux femmes de tout âge ;

soutien technique à la création et à l'encadrement d'un réseau de femmes d'affaires ;

poursuite des activités d'information visant à soutenir l'intégration des femmes dans tous les niveaux d'emploi et secteurs industriels ;

prise en compte des effets d'une éventuelle libéralisation des échanges entre le Canada et les États-Unis sur les emplois des femmes ;

poursuite des recherches sur les entrepreneures et les agricultrices au Québec.

Conditions de travail

analyse de la possibilité de lever l'exception reliée au salaire minimum, aux vacances annuelles et au congé de maternité prévue dans la Loi sur les normes du travail pour les conjoints et conjointes salariés travaillant sur une petite ferme d'au plus trois personnes, et, le cas échéant, amendements législatifs afférents ;

examen des effets de l'introduction d'un congé parental rémunéré ainsi que d'une norme fixant une journée normale de travail dans la Loi sur les normes du travail ;

production d'outils d'information sur les garanties législatives et réglementaires offertes à certaines catégories de travailleuses ;

tenue à jour des études d'impact sur le taux du salaire minimum ;

détermination de mesures adaptées aux personnes travaillant à temps partiel, selon les résultats des études portant sur le principe de la proportionnalité de certains avantages sociaux pour ces personnes ;

poursuite des négociations avec le gouvernement fédéral afin que la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur les faillites protègent mieux les conjointes collaboratrices salariées.

Conciliation de la vie professionnelle et familiale

examen de politiques en vue de mieux concilier la vie professionnelle et familiale ;

adoption d'une politique sur les services de garde et mise en oeuvre d'un plan de développement de ces services.

SÉCURITÉ DU REVENU

Dans une étude publiée par le Conseil national du bien-être social sur les progrès réalisés au Canada entre 1984 et 1985 dans le cadre de la lutte à la pauvreté, on constatait que les hommes avaient bénéficié davantage que les femmes de la baisse du taux de pauvreté et ce, dans tous les groupes d'âge et quelle que soit leur situation de famille.

Ainsi, on y révélait que globalement, le nombre d'hommes à faible revenu de 64 ans et moins avait baissé de 8,7 % comparativement à 5,7 % chez les femmes. La même tendance était observée quand on prenait en compte le sexe et la situation de famille. À titre d'exemples, le nombre de familles à faible revenu dirigées par un homme avait diminué de 10,6 % comparativement à 1,1 % pour les familles dirigées par une femme ; du côté des personnes seules, le nombre d'hommes à faible revenu baissait de 4,5 % comparativement à 1 % chez les femmes.

Dans la catégorie des personnes de 65 ans et plus, le nombre d'hommes pauvres chutait de 16 % alors que chez les femmes, la baisse n'était que de 1,3 %. Pour ce qui est du Québec, en 1985, 59 % des personnes de 65 ans et plus sont des femmes et celles-ci représentent 80 % des personnes agées seules qui n'ont que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti pour vivre (ce qui correspondrait à environ 7 500 $ par année). De plus, en raison de leur plus faible participation au marché du travail, seulement 25 % de ces femmes agées reçoivent une rente de retraite de la Régie des rentes du Québec, comparativement à 78 % pour les hommes.

Selon le Conseil national du bien-être social, deux facteurs expliquent de façon générale la réduction du taux de pauvreté : l'amélioration des prestations de certains programmes sociaux et la baisse du taux de chômage. Par contre, le Conseil ne fournit pas d'explication sur le fait que les femmes n'ont pas bénéficié autant que les hommes de cette réduction.

Par ailleurs, d'autres études ont démontré que l'accroissement de la pauvreté chez les femmes résulte en grande partie des mutations qu'ont connues la famille et les structures sociales depuis les vingt dernières années. Ces mutations ont des conséquences importantes parce que la société inculque encore de nos jours aux femmes l'idée qu'un homme répondra toujours à leurs besoins financiers. Cette perspective tient malheureusement peu compte de la réalité des femmes d'aujourd'hui puisque quatre sur cinq d'entre elles devront un jour ou l'autre subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Peu préparées par leur formation à occuper des emplois rémunérateurs et offrant des perspectives d'avenir, les femmes jeunes et adultes doivent dorénavant composer avec un marché de l'emploi qui offre peu de débouchés et se caractérise par des changements technologiques marqués.

Si on considère le nombre de femmes travaillant à plein temps au foyer et le nombre de jeunes femmes qui n'ont pas trouvé d'emploi, on se rend compte qu'une grande proportion de Québécoises ne touchent aucun revenu d'emploi et ne jouiront peut-être pas d'une sécurité à la retraite. La subsistance économique de ces femmes repose donc sur la présence d'un conjoint ou sur l'État.

Certaines initiatives gouvernementales ont été prises au cours des dernières années pour pallier l'insécurité et la dépendance économiques de ces femmes. Ainsi en est-il des mesures visant à inciter les filles à pousser et à diversifier davantage leur formation, de même que celles visant à développer l'employabilité des bénéficiaires d'aide sociale, à soutenir les parents faiblement salariés, à mieux reconnaître le travail effectué auprès de jeunes enfants et enfin à bonifier les programmes de sécurité sociale au moment de la retraite.

Si insuffisantes qu'elles soient à assurer une réelle égalité de revenu aux femmes hors main-d'œuvre, ces mesures n'en démontrent pas moins l'intérêt du gouvernement quant à la protection et au mieux-être économique de celles qui, dans le passé, n'ont pu bénéficier d'un choix de carrière ou qui, aujourd'hui, se retrouvent en état de dépendance en raison de pénurie d'emplois, de services de soutien collectifs inadéquats ou d'une sous-scolarisation.

Objectifs

Une société égalitaire ne peut tolérer qu'autant de ses membres soient privés d'un minimum d'indépendance financière et du statut social qui l'accompagne, alors que ces mêmes personnes contribuent de façon inestimable à l'essor collectif. C'est pourquoi le gouvernement entend poursuivre les trois objectifs suivants :

- intégrer dans ses politiques de sécurité du revenu la reconnaissance du travail effectué au foyer auprès de jeunes enfants ;
- assurer une meilleure sécurité économique aux femmes âgées, aux femmes bénéficiaires d'aide sociale et aux femmes chefs de famille monoparentale ;
- assurer une meilleure harmonisation du système de transfert et du système d'imposition.

Axes d'intervention

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement entend faire porter son action sur les questions suivantes :

réforme de la sécurité du revenu ;

poursuite des démarches visant l'implantation de mesures de protection des personnes au foyer au moment de la retraite ;

examen de formules susceptibles d'améliorer les régimes privés de retraite et, le cas échéant, présentation d'un projet de loi ;

élaboration d'une politique d'intervention auprès des femmes chefs de famille monoparentale ;

prise en compte des diverses réalités féminines dans une éventuelle réforme de la fiscalité ;

réalisation de recherches plus soutenues sur les causes et les facteurs de la pauvreté des femmes ainsi que ses incidences sur les conditions de vie de la famille.

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

Chapitre 6

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

SANTÉ

La politique d'ensemble du Conseil du statut de la femme parue en 1978, a permis de cerner la problématique reliée à l'adéquation de la réponse médicale aux problèmes de santé vécus par les femmes. Ce n'est toutefois qu'avec *l'Essai sur la santé des femmes*, publié par le Conseil en 1981, que s'amorce chez les intervenants et intervenantes en santé un mouvement de remise en question de leurs pratiques et de promotion de nouveaux modes d'intervention mieux adaptés aux besoins de la clientèle féminine. Parallèlement, s'intensifie un mouvement qui tend vers la prise en charge de sa santé et se traduit par quatre grandes préoccupations : humanisation des soins reliés à l'accouchement et à la naissance ; santé mentale ; planification des naissances ; développement d'une approche féministe en matière de santé.

Au cours des dernières années, le gouvernement a posé des gestes démontrant qu'il partage ces préoccupations : une révision de sa politique en périnatalité a été amorcée et une politique en santé mentale est en voie d'élaboration. Au chapitre de l'avortement et de la contraception, il y a eu l'implantation d'un réseau de cliniques de planification des naissances dans les centres hospitaliers ainsi que la mise en œuvre du programme de planning/sexualité dans les CLSC. Également, un comité sur les nouvelles technologies de la reproduction est à préparer des suggestions sur certaines formes d'encadrement de ces pratiques.

Par ailleurs, dans une perspective de développement d'une approche féministe en matière de santé, les intervenants et intervenantes du réseau de la santé et des services sociaux ont bénéficié d'un ensemble de programmes de formation et d'information.

Enfin, les recommandations de la Commission sur la santé et les services sociaux ainsi que les données recueillies par l'enquête Santé Québec devraient apporter un éclairage nouveau sur les besoins exprimés et les services offerts. Dans cette foulée, des recommandations portant sur les réalités féminines feront l'objet d'une étude et d'un suivi particulier.

Objectifs

Étant donné que des améliorations sont à apporter quant à l'accès à des services complets de planification des naissances dans le réseau de la santé, quant à l'humanisation des soins en périnatalité, quant à une approche en santé mentale qui réponde davantage aux besoins des usagères et quant aux budgets destinés à la recherche et à la prévention relatives à la santé des femmes, le gouvernement entend :

- s'assurer que les soins donnés aux femmes soient adaptés à leurs besoins particuliers et tiennent compte aussi bien de l'ensemble des dimensions de la personne que de ses différents milieux de vie ;
- lutter contre les stéréotypes sexistes qui prévalent au sein du milieu socio-sanitaire.

Axes d'intervention

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement entend faire porter son action sur les questions suivantes :

adoption d'une politique en santé mentale ;

détermination des orientations gouvernementales en matière de périnatalité et de reconnaissance des sages-femmes ;

développement d'un cadre juridique et administratif régissant les nouvelles technologies de la reproduction ;

instauration d'un programme-cadre régissant les services de planification des naissances ;

examen des suites à donner aux travaux de la Commission sur la santé et les services sociaux en matière de condition féminine ;

maintien d'un soutien financier et technique aux ressources développées par les groupes de femmes ;

poursuite des activités de formation et de sensibilisation visant un changement d'attitudes des intervenants et intervenantes vis-à-vis les femmes et leur santé ;

réalisation d'une campagne publique de prévention sur les maladies transmises sexuellement (MTS) ;

développement de programmes de recherche et de prévention spécifiquement orientés vers la santé des femmes.

VIOLENCE

La violence conjugale et sexuelle n'est pas un problème strictement féminin puisque des enfants et des hommes y sont aussi confrontés. Il faut reconnaître toutefois qu'il s'agit là d'un phénomène qui touche beaucoup plus de femmes que d'hommes et qui a, en raison de la situation économique d'une très grande majorité d'entre elles, des répercussions importantes sur les femmes elles-mêmes et la société.

En effet, si on s'appuie sur les données relatives aux agressions sexuelles, recueillies dans le cadre des travaux du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes (Comité Badgley), dont le rapport a été publié en 1984, ou dans le cadre du sondage sur la victimisation en milieu urbain, réalisé par le ministère du Solliciteur général du Canada en 1985, les risques d'être confrontées à une situation de violence sont, pour les femmes, sept fois plus élevés que pour les hommes. En outre, dans son rapport sur les femmes battues, publié en juin 1987, le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme évalue à une sur huit le nombre de Canadiennes qui sont battues par leur conjoint.

Sous l'impulsion d'une pression sociale de plus en plus forte pour mieux contrer ce phénomène et pour dispenser des services plus adaptés aux personnes subissant diverses formes de violence, des actions soutenues ont été réalisées : une série de colloques régionaux pour mieux saisir la problématique de la violence et les besoins des intervenants et intervenantes des services sociaux et judiciaires ; des programmes de formation pour les intervenants et intervenantes ; le développement d'outils mieux adaptés aux situations des victimes d'agression à caractère sexuel (guide d'intervention et trousse médico-légale) ; la publication de la *Politique d'aide aux femmes violentées.*

Plus récemment, en 1986, le gouvernement a mis de l'avant une *Politique d'intervention en matière de violence conjugale.* Cette politique met l'accent sur l'humanisation de l'intervention judiciaire auprès des victimes et sur la judiciarisation de l'acte. En outre, elle vise à abaisser le seuil de tolérance de la collectivité face à la violence conjugale. Enfin, elle appelle la concertation entre les ressources judiciaires, communautaires et psycho-sociales.

En 1986-1987, 62 maisons d'hébergement pour femmes violentées, 14 centres d'aide pour les victimes d'agression sexuelle, 32 centres de femmes offrant, entre autres services, information et référence aux femmes victimes de violence, ainsi que 3 regroupements reçoivent des subventions. Au niveau du réseau public, des services d'aide psycho-sociale, des soins d'urgence et de l'information sont dispensés dans les CSS, les CLSC et les centres hospitaliers.

Conscient que les services offerts ne sont pas suffisants, le gouvernement a inscrit au nombre de ses engagements l'amélioration de la situation des maisons d'hébergement. Il est également conscient que des problèmes particuliers se rencontrent dans les régions éloignées ou les milieux ruraux, et que les besoins de clientèles telles les femmes des communautés culturelles, les femmes autochtones, les femmes âgées et les jeunes femmes ne sont pas suffisamment comblés par l'ensemble des services offerts aux femmes victimes de violence.

Objectifs

C'est pourquoi, en matière de violence faite aux femmes, le gouvernement entend :

- assurer la sécurité et la protection des victimes de violence ou d'actes criminels ;
- améliorer les services sociaux et judiciaires dispensés aux victimes de violence et à leurs agresseurs ;
- briser les stéréotypes entourant le phénomène de la violence faite aux femmes.

Axes d'intervention

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement entend faire porter son action sur les questions suivantes :

Violence

adoption d'un plan de consolidation et de développement des maisons d'hébergement ;

poursuite des activités visant l'implantation concertée des politiques gouvernementales en matière de violence conjugale et d'aide aux femmes violentées ;

réalisation, par les ministères concernés, de travaux sur les abus dont sont victimes les personnes âgées ;

maintien du support financier aux centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) ;

création d'un programme de soutien aux ressources travaillant auprès des conjoints violents ;

interventions adaptées pour les femmes des communautés culturelles, les femmes autochtones et les femmes handicapées ;

expérimentation de la nouvelle version du guide d'intervention et de la trousse médico-légale pour les victimes d'agression à caractère sexuel ;

mise en place, à l'échelle du Québec, d'un service téléphonique permanent d'aide et de référence à l'intention des victimes de violence ;

réalisation d'une campagne de sensibilisation et d'information sur la violence conjugale à l'intention de la population du Québec.

Actes criminels

dépôt et adoption d'un projet de loi visant à encadrer les droits des victimes d'actes criminels.

Pornographie

création de nouveaux outils d'information et d'animation sur la violence dans les productions pornographiques.

PROMOTION DE LA RÉALITÉ FÉMININE

Il aura fallu un jugement de la Cour suprême du Canada pour statuer, en 1929, que les femmes étaient des personnes au sens de la loi. Il aura fallu les changements sociaux des années 1960 et 1970 pour qu'on cesse de ne voir les femmes qu'à travers le prisme du père, du conjoint ou des enfants.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant une l'intervention gouvernementale en matière de condition féminine s'exerce, encore aujourd'hui, sur deux fronts : celui de la bonification d'anciens programmes et services de sorte qu'ils tiennent mieux compte de la réalité spécifique des femmes, et celui de l'intégration de la problématique féminine dès le début du processus d'implantation des nouveaux programmes et services.

Cette volonté gouvernementale d'intégration du dossier de la condition féminine ne saurait être efficace si elle ne s'accompagne pas d'activités de sensibilisation à l'intention du personnel ministériel et de la population en général sur la réalité et les besoins des femmes.

Objectifs

- favoriser une meilleure connaissance de la réalité des femmes ;
- assurer une meilleure prise en compte de cette réalité ;
- promouvoir une meilleure représentation des femmes dans les médias.

Axes d'intervention

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement entend faire porter son action sur les questions suivantes :

Femmes sans abri

élaboration d'une problématique sur les femmes sans abri et les femmes itinérantes et mise en œuvre de moyens visant à briser leur isolement.

Femmes en milieu carcéral

poursuite des activités visant l'amélioration des conditions de vie des femmes en milieu carcéral ;

examen des besoins de la clientèle féminine incarcérée dans des établissements de juridiction provinciale et fédérale.

Femmes autochtones

soutien aux femmes autochtones dans le cadre de leurs travaux visant une meilleure reconnaissance de leurs droits.

Connaissance de la réalité féminine

soutien aux femmes et aux groupes de femmes dans leurs démarches et travaux visant le respect de leurs droits ;

utilisation des médias écrits et électroniques pour mieux faire connaître la réalité des femmes des communautés culturelles, des femmes collaboratrices et des agricultrices ;

interventions visant à assurer une meilleure représentation des femmes dans les médias électroniques ;

décernement de prix aux publicités et émissions contribuant à véhiculer une image positive des femmes dans la société ;

constitution de banques de noms de femmes spécialisées dans différents domaines ;

création d'un prix d'excellence pour des projets innovateurs en matière de condition féminine ;

support et sensibilisation du personnel des ministères et des réseaux à une plus grande intégration de la problématique féminine dans leurs activités ;

sensibilisation des municipalités à la réalité féminine dans la gestion des affaires municipales ;

soutien et sensibilisation des intervenants et intervenantes en regard des besoins particuliers des femmes en matière de loisir, notamment dans les domaines de l'activité physique et du sport ;

soutien technique aux institutions financières et de crédit désireuses d'améliorer leurs communications avec la clientèle féminine ;

participation plus grande des Québécoises à des activités à caractère international.

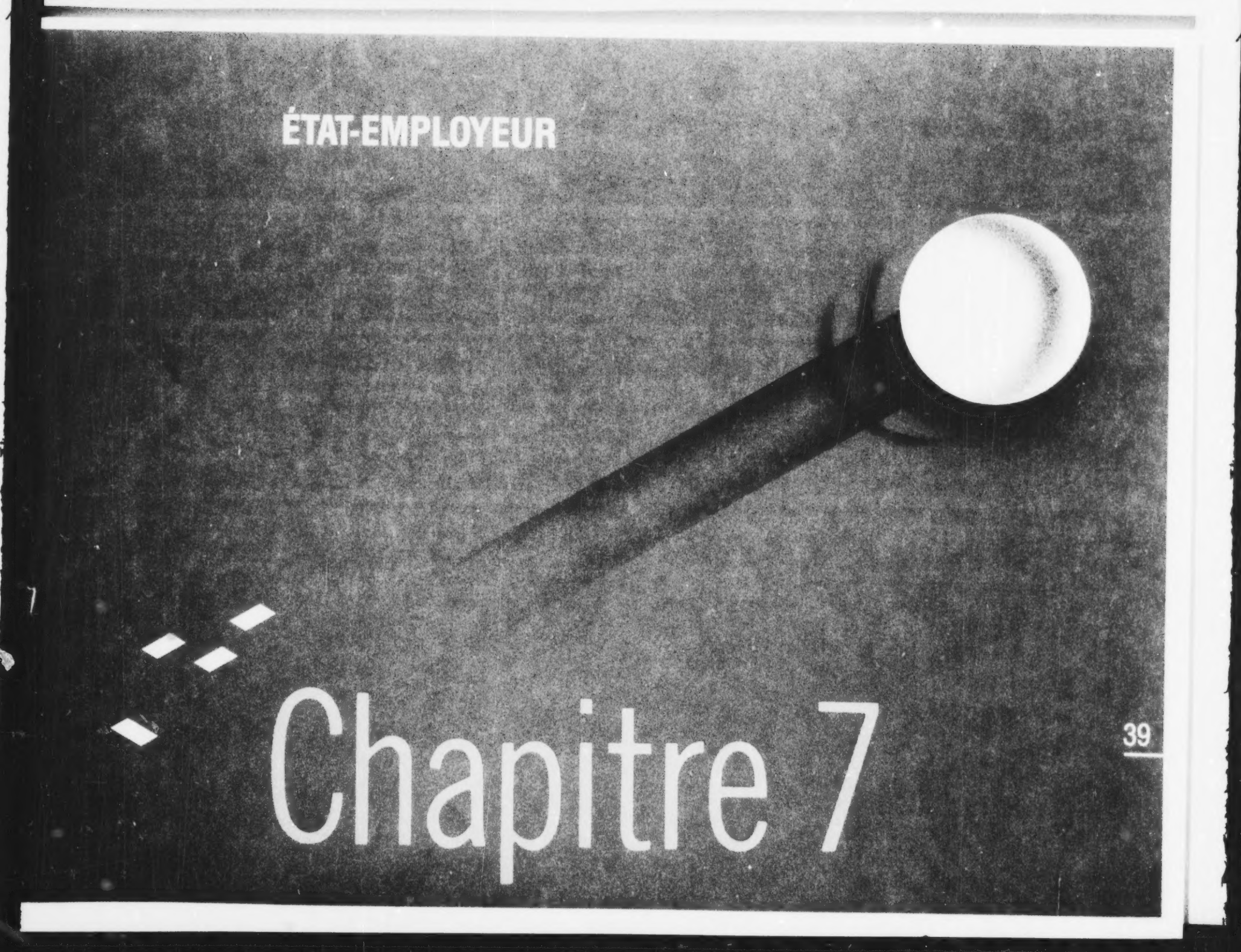

Chapitre 7

ÉTAT-EMPLOYEUR

Le gouvernement en tant qu'employeur adopte en février 1980, une politique d'égalité en emploi. Cette politique poursuivait deux objectifs : assurer une amélioration du système d'emploi et un juste équilibre de la représentation des femmes et des hommes à tous les niveaux d'emploi de la fonction publique.

Plusieurs modifications ont été apportées au système d'emploi sous l'impulsion de cette politique : la féminisation des titres d'emploi, la présence des femmes au sein des comités d'évaluation, la révision des descriptions d'emploi pour en extraire les éléments discriminatoires, la reconnaissance du travail non rémunéré mais pertinent à des fins d'admissibilité aux concours, la ventilation d'une partie des données de suivi de gestion selon le sexe et l'abolition du classement-moquette en sont des exemples.

Cette politique poursuivait aussi des objectifs de représentation équitable des femmes et des hommes et de développement de la carrière. Elle privilégiait donc le recours à des mesures visant l'augmentation du nombre de femmes participant et étant admises aux concours. Elle a aussi donné naissance à des mesures qui peuvent être qualifiées de mesures de redressement. Songeons aux congés pour études avec solde réservés aux femmes et au « Programme de relève féminine à la gestion ». Ce sont là des mesures préférentielles qui étaient possibles en raison de l'addition à la Loi sur la fonction publique d'une clause nonobstant la Charte des droits et libertés de la personne.

À l'été 1985, l'entrée en vigueur de la Partie III de la Charte des droits et libertés de la personne a entraîné une révision des pratiques en matière d'égalité en emploi. En effet, la clause nonobstant la Charte, inscrite à l'article 168 de la Loi sur la fonction publique, cessait d'avoir effet à ce moment. La possibilité d'implanter des programmes d'accès à l'égalité étant acquise, les différentes analyses menant à l'élaboration d'un programme d'accès à l'égalité ont débuté.

L'examen effectué par le Secrétariat du Conseil du trésor de la représentation féminine dans la fonction publique, dans la population active et dans celle des diplômés/es a démontré un écart à combler et ce, malgré les réalisations importantes accomplies dans le cadre de la politique d'égalité en emploi pour les femmes.

Le programme d'accès à l'égalité pour les femmes de la fonction publique

Le Conseil du trésor a élaboré le programme d'accès à l'égalité pour les femmes de la fonction publique. Ce programme traduit une volonté bien arrêtée d'atteindre une représentation féminine plus équitable dans les catégories d'emplois de la fonction publique où elles sont sous-représentées et vient consolider les mesures amorcées antérieurement par les ministères et organismes et mettre de l'avant de nouvelles mesures.

Objectifs

L'écart constaté entre le taux de représentation des femmes dans la fonction publique et dans la population active, dans le bassin des diplômées et le bassin potentiel interne, a permis de déterminer des objectifs quantitatifs.

Ces objectifs visent une augmentation de la présence féminine dans les catégories d'emplois étudiées, soit les cadres supérieurs; les professionnels/les et les enseignants et enseignantes; les agents et agentes de la paix; les ouvriers et ouvrières. Ces objectifs sont cependant fondés sur les possibilités de recrutement et de promotion de chacun des ministères et organismes.

Ce programme cherche également à poursuivre l'amélioration du système d'emploi de la fonction publique de manière à éviter à l'avenir des effets d'exclusion discriminatoires.

Il veut de plus renforcer les pratiques et habitudes assurant à toutes et à tous l'égalité d'accès et l'égalité des résultats.

Enfin il permet, à compétence égale, de favoriser de façon temporaire les femmes lors de la dotation des emplois appartenant aux catégories où elles sont sous-représentées.

Taux de représentation

	1987 (1) %	1990 (2) % visé
Cadres supérieurs (I à V)	7,16	12,00
Personnel de maîtrise et de direction	13,50	À venir
Professionnels/les et enseignants et enseignantes	[illegible].00	27,50
Fonctionnaires	59,00	–
Ouvriers et ouvrières	1,00	3,00
Agents et agentes de la paix	5,30	7,50

(1) Données fournies par l'Office des ressources humaines.

(2) Objectifs quantitatifs du programme d'accès à l'égalité.

Échéancier

D'une durée de trois ans (1987-1990), le programme d'accès à l'égalité pour les femmes de la fonction publique comprend un éventail d'objectifs et de mesures susceptibles de favoriser l'atteinte d'une représentation plus équitable dans les diverses catégories d'emplois.

Il y aura évaluation annuelle à la suite de quoi des amendements pourront être apportés au programme et les objectifs quantitatifs pourront être réajustés. À la fin du programme, il y aura examen des résultats obtenus et évaluation de l'ensemble de l'opération. Ceci permettra de juger de la pertinence de recourir, pour une période additionnelle, aux différentes mesures préférentielles ou encore à des mesures mieux adaptées au contexte d'alors.

Mesures

Le programme compte trois types de mesures :

- les mesures de redressement telles la nomination et la désignation préférentielles de femmes pour des postes réguliers ou des remplacements temporaires, l'octroi de congés avec solde pour études, le programme de relève féminine à la gestion et la préparation au processus de concours ;
- les mesures d'égalité des chances se rapportant notamment à l'amélioration du système d'emploi, à l'examen des relativités salariales de certains corps d'emploi à prédominance féminine et à l'écriture aux deux genres des politiques et des directives ;
- et enfin, les mesures de soutien tels les aménagements de temps de travail, l'établissement de garderies et la possibilité d'accorder une importance au fait d'avoir à conduire des enfants en bas âge en milieu de garde ou à l'école dans les politiques ministérielles d'attribution de places de stationnement.

Implantation, mise en œuvre, suivi

Des mécanismes d'implantation, de mise en œuvre et de suivi ont aussi été établis.

Le programme d'accès à l'égalité pour les femmes de la fonction publique lie tous les ministères et organismes dont le personnel est nommé et rémunéré suivant la Loi sur la fonction publique.

Tous les ministères et organismes doivent implanter le programme d'accès à l'égalité de l'État-Employeur. Ce programme énonce des objectifs quantitatifs gouvernementaux sur la base des catégories d'emplois. Ces objectifs ont par la suite été traduits en cibles ministérielles. C'est dire qu'une organisation pourra identifier les corps d'emploi d'une catégorie où les femmes sont sous-représentées et où il serait souhaitable d'intervenir.

Pour assurer la mise en oeuvre, une personne dûment chargée de ce dossier sera identifiée dans chaque organisation et elle recevra une formation appropriée. Le suivi ponctuel de l'application du programme, l'évaluation annuelle publiée et la relance, elle aussi annuelle, des objectifs sont autant de mesures intégrées au programme et qui devraient concourir à son succès.

ANNEXE A

Structure gouvernementale en matière de condition féminine

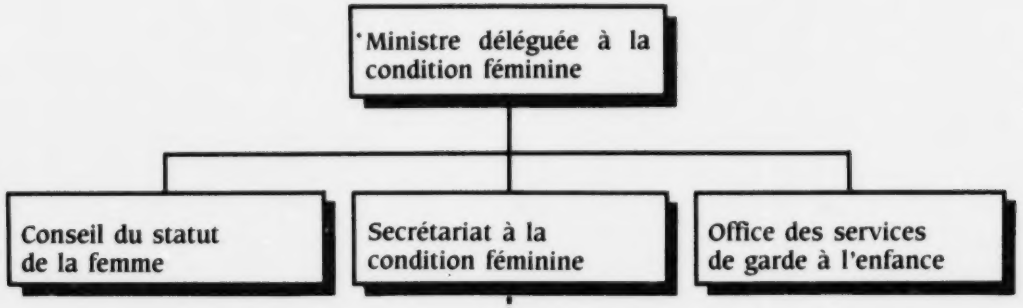

Plusieurs ministères ont nommé une personne ou un groupe de personnes responsable du dossier de la condition féminine. Le rôle de ces répondantes est de voir au développement et à la coordination des mesures et des politiques reliées à la condition féminine et de veiller à ce que celles-ci soient conformes aux droits et aux intérêts des femmes.

Quatre services à la condition féminine :

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère de l'Éducation
- Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu
- Ministère de la Santé et des Services sociaux

Une Direction de la promotion des femmes entrepreneures :

- Ministère de l'Industrie et du Commerce

Quatorze répondantes ministérielles :

- Conseil du trésor
- Ministère des Affaires municipales
- Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
- Ministère des Communications
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
- Ministère de l'Environnement
- Ministère des Finances
- Ministère de la Justice
- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
- Ministère des Relations internationales
- Ministère du Solliciteur général
- Ministère du Travail
- Office des ressources humaines
- Secrétariat aux affaires autochtones

* La ministre déléguée à la Condition féminine s'est assurée de la présence de chargés/es de dossier de la condition féminine dans les cabinets politiques des 27 ministères du gouvernement.

Légende :

—— relations hiérarchiques

- - - - - relations fonctionnelles

ANNEXE B

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Créé en 1979, le Secrétariat à la condition féminine a comme mandat de seconder la ministre déléguée à la Condition féminine dans ses tâches de coordination et de développement des activités gouvernementales en matière de condition féminine. Il s'acquitte de son mandat en collaboration avec les divers ministères et organismes concernés par les dossiers qui lui sont soumis : l'éducation, la santé et les services sociaux, l'enseignement supérieur et la science, la main-d'oeuvre et la sécurité du revenu, etc.

Ses principales responsabilités sont :

Coordination gouvernementale

- Il assure les activités de planification et de suivi du *plan d'action gouvernemental* en matière de condition féminine. À ce titre, il doit suggérer et mettre en place des mécanismes d'information, de consultation et de concertation entre le gouvernement et les groupes de femmes.
- Il met en application le plan d'action sur les *programmes d'accès à l'égalité (PAE)* en emploi pour les femmes. Il est maître d'oeuvre de l'implantation de ces programmes dans le secteur privé et joue un rôle de coordination d'ensemble des interventions prévues dans le secteur parapublic et le monde municipal.
- En matière de *communications*, il participe à des activités publiques lui permettant de faire connaître les mesures gouvernementales à l'intention des femmes et, par la même occasion, d'inciter ces dernières à s'en prévaloir. Pour rejoindre ses objectifs de sensibilisation des femmes et du grand public, le Secrétariat conçoit et diffuse des dépliants et des brochures. Cinq fois l'an, il publie «À LA UNE au gouvernement», un bulletin qui vise à faire connaître l'avancement des divers dossiers de condition féminine.

Analyse et développement

- Il produit des *analyses* et des *avis* sur les projets de législations, de règlement et de politique en mettant en relief les aspects touchant la condition féminine.
- Il dirige et participe à des *comités de travail* chargés d'élaborer, d'évaluer et de proposer des politiques et des actions gouvernementales en mettant de l'avant des objectifs susceptibles d'améliorer la condition des femmes.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

Créé en 1973, le Conseil du statut de la femme est un organisme qui doit conseiller et faire des recommandations au gouvernement sur toute question relative à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. Pour ce faire, il effectue des recherches et des analyses sur tout ce qui concerne le respect des droits des femmes et il réalise des études sur les problèmes rencontrés par les femmes du Québec. Il a aussi pour mandat de recevoir les requêtes et les suggestions des femmes ainsi que de fournir de l'information au public en général et aux femmes en particulier sur tous les sujets concernant la condition féminie. Le Conseil doit également communiquer à la ministre déléguée à la Condition féminine les constatations qu'il a faites, lui faire les recommandations qu'il juge appropriées et s'assurer qu'on y donne suite.

En plus de sa présidente, le Conseil se compose d'une secrétaire et de dix membres recommandées par les associations féminines, les groupes socio-économiques, les milieux syndicaux et universitaires.

Les activités du Conseil sont regroupées sous cinq services offerts aux femmes et au grand public :

Action-Femmes :
Service téléphonique d'aide, de plaintes et d'information pour toutes les Québécoises.

Consult-Action :
Service d'animation, de coordination et de consultation pour les groupes de femmes.

Documentation :
Service public de référence et de consultation sur toute publication concernant les femmes.

Recherche :
Service qui effectue des études et des analyses sur la situation des femmes au Québec. Ce service alimente le Conseil et lui permet de recommander au gouvernement des politiques à mettre de l'avant dans différents secteurs de la condition féminine.

Information :
Service qui informe et sensibilise le grand public à la condition féminine en diffusant les recherches et avis du Conseil et en produisant les documents écrits et audiovisuels nécessaires pour répondre aux besoins des femmes. Ce service publie notamment *La Gazette des femmes*, revue bimensuelle distribuée gratuitement sur abonnement.

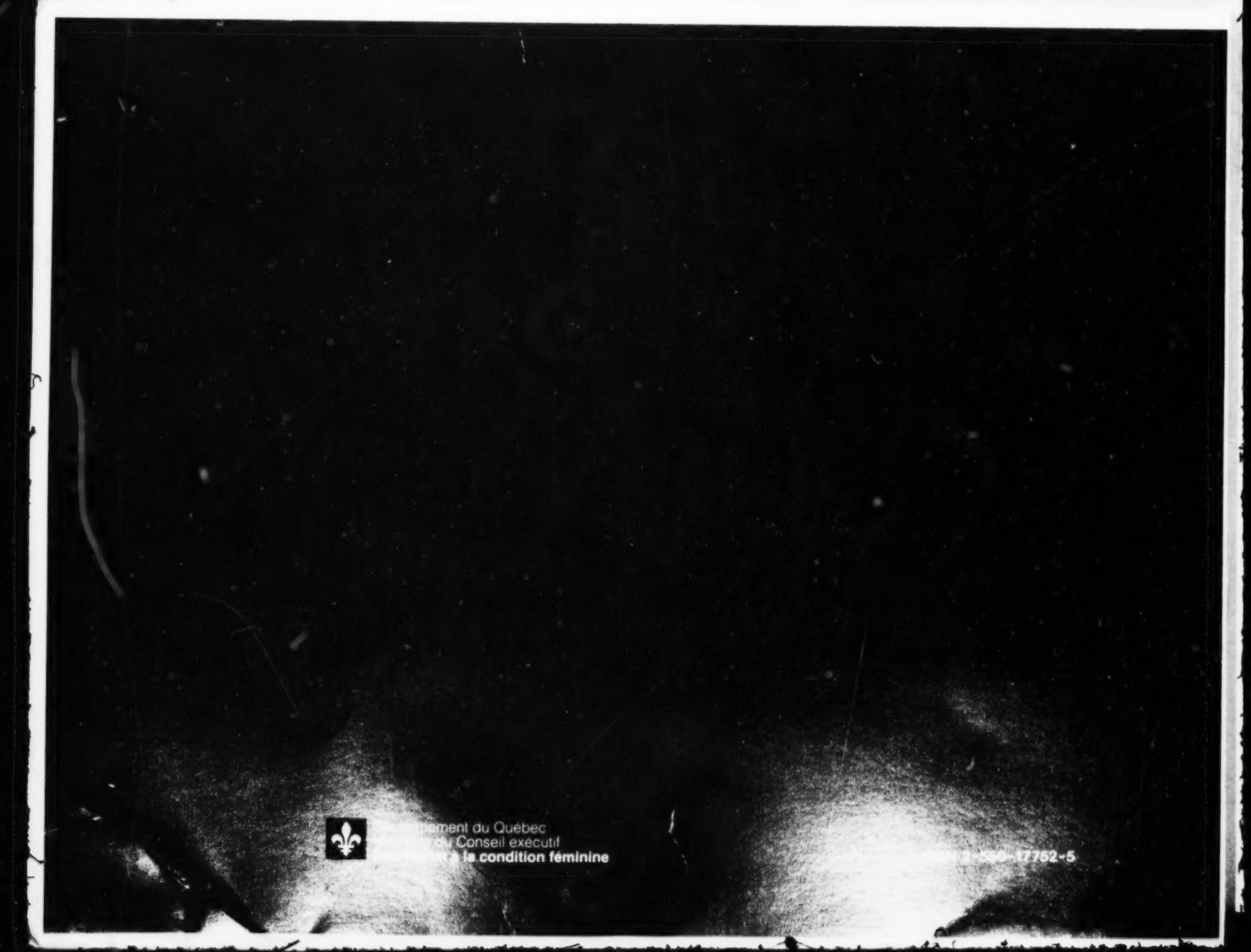
ement du Québec
du Conseil exécutif
à la condition féminine
2-550-17752-5

Vers l'égalité

Condensé des orientations triennales en matière de condition féminine 1987-1990

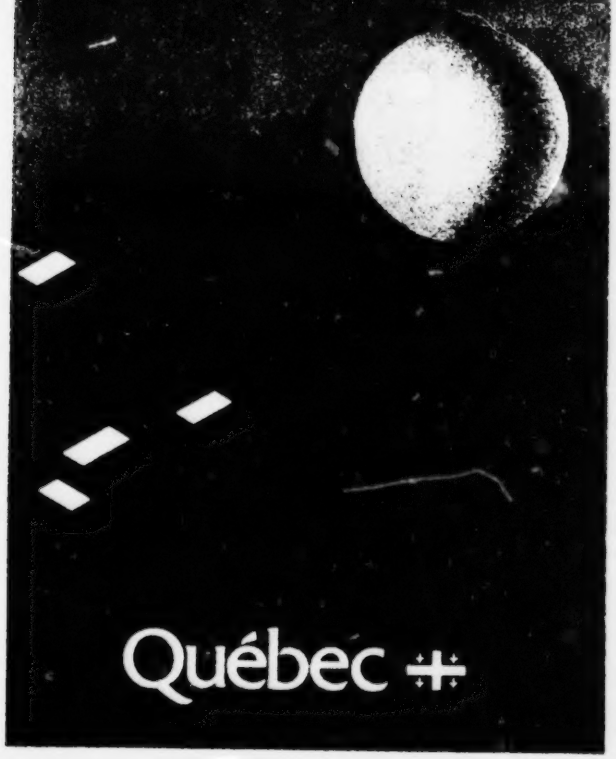

Québec

AVANT-PROPOS

C'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants des orientations gouvernementales en matière de condition féminine pour 1987-1990 ainsi que les principes et objectifs qui les accompagnent.

Ces orientations s'inspirent des priorités exprimées par les groupes de femmes lors de ma tournée du Québec à l'automne 1986 ainsi que lors de la rencontre annuelle entre le gouvernement et les groupes de femmes en novembre 1986. Elles résultent également d'un vaste travail de consultation auprès des ministères et organismes gouvernementaux.

Je considère que ces orientations tendent véritablement à l'édification de rapports égalitaires entre les femmes et les hommes dans notre société.

La ministre déléguée à la Condition féminine,

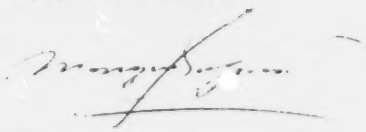

Monique Gagnon-Tremblay

VERS L'ÉGALITÉ

Les objectifs généraux du gouvernement en matière de condition féminine pour les trois prochaines années traduisent sa volonté de bâtir une société où les femmes et les hommes bénéficient véritablement de droits égaux, de chances égales, de services adaptés et donc, de la même liberté d'action.

Au nombre de quatre, ces objectifs sont:

- assurer l'égalité économique des femmes et favoriser leur autonomie financière;
- reconnaître la spécificité des Québécoises et, le cas échéant, assurer le redressement des situations où les femmes connaissent certains désavantages;
- garantir l'accès à des services adaptés aux besoins des femmes;
- contribuer aux changements des mentalités et des attitudes.

Ces objectifs guideront l'action gouvernementale dans les domaines suivants: égalité des conjoints, égalité en éducation, égalité dans le travail et sécurité du revenu, services adaptés à la réalité féminine, État-Employeur.

LES GROUPES DE FEMMES: DES PARTENAIRES ESSENTIELS

Grâce à leur connaissance des attentes et des besoins des femmes ainsi qu'à l'expertise acquise dans la dispensation de services dans plusieurs domaines, les groupes de femmes représentent pour le gouvernement des partenaires essentiels.

Il entend donc:

- consolider et développer les lieux d'échange;
- développer des stratégies novatrices susceptibles de leur assurer un meilleur soutien financier;
- faire connaître leur contribution dans les divers secteurs de la vie en société.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement entend faire porter son action sur les questions suivantes:

- maintien et développement des mécanismes d'information, de consultation et de concertation entre le gouvernement et les groupes de femmes tels que réunions d'information, comités de travail et commissions parlementaires;
- maintien du soutien financier;
- meilleure coordination entre les organismes subventionnaires;
- colloque sur des stratégies novatrices en matière de financement des groupes de femmes.

ÉGALITÉ DES CONJOINTS

Dans une optique d'autonomie individuelle et d'égalité entre les conjoints, les objectifs suivants seront privilégiés:

- établir un meilleur équilibre économique entre les conjoints;
- améliorer la protection légale des personnes vivant en union de fait;
- améliorer les services d'aide aux personnes en instance de séparation ou de divorce.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement entend faire porter son action sur les questions suivantes:

- amendements du Code civil, notamment au chapitre de la résidence familiale, des régimes matrimoniaux et de la prestation compensatoire;
- indexation automatique et perception des pensions alimentaires facilitée;
- harmonisation des lois administratives concernant les conjoints de fait;
- partage obligatoire des crédits de rentes;
- prise en compte du travail au foyer dans la fiscalité;
- amélioration de l'accès à la propriété pour les femmes collaboratrices;
- possibilité d'instaurer un cadre juridique pour les conjoints de fait parents, à tout le moins pour leurs enfants.

ÉGALITÉ EN ÉDUCATION

L'éducation étant le pivot d'une société, le gouvernement vise à ce que:

- les filles et les femmes acquièrent une formation qui favorise leur développement personnel et leur autonomie financière;
- les femmes des communautés culturelles aient accès à une formation linguistique, générale et professionnelle.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement entend faire porter son action sur les questions suivantes:

- soutien aux initiatives du réseau scolaire en matière d'égalité des sexes;
- réalisation d'activités axées sur la diversification des choix de carrière et une participation plus grande en science et en technologie;
- bourses de réalisation scientifique et technologique s'adressant aux filles;
- programmes de formation adaptés aux femmes désirant accéder ou réintégrer le marché du travail ou encore diversifier leurs choix professionnels;
- programmes de formation destinés à hausser la scolarité et à développer l'employabilité des bénéficiaires d'aide sociale;
- maintien du volet «femmes» dans le programme Services externes de main-d'oeuvre (SEMO);
- formation adaptée pour les entrepreneures et les agricultrices;
- intensification des travaux visant le développement de mécanismes de reconnaissance des acquis et d'équivalence pour les diplômes étrangers;
- programme d'aide à la francisation des immigrantes et immigrants (PAFI) comportant un soutien financier et technique aux organismes du milieu dispensant des cours à temps partiel et une aide financière aux parents pour la garde de leurs enfants d'âge pré-scolaire.

ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL

Considérant la main-d'oeuvre féminine comme un atout précieux à la vie économique et la maternité comme un apport social important, le gouvernement privilégie les objectifs suivants:

- éliminer toute forme de discrimination en emploi;
- favoriser une répartition plus égalitaire du travail;
- améliorer les conditions de travail de certaines catégories de travailleuses.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement entend faire porter son action sur les questions suivantes:

- implantation de programmes d'accès à l'égalité dans les secteurs privé, parapublic et municipal;
- implantation de l'obligation contractuelle pour les entreprises subventionnées ou celles contractant avec le gouvernement;
- accroissement de la présence des femmes dans les emplois supérieurs de la fonction publique ainsi qu'au sein des conseils d'administration des organismes publics;
- stratégie en matière d'équité salariale;
- politique sur les services de garde et développement de ces services;
- promotion de l'entrepreneurship auprès des femmes d'affaires, des agricultrices de plus de 40 ans, de la relève féminine en agriculture et des femmes collaboratrices;
- sensibilisation des femmes à une plus grande diversification professionnelle;
- prise en compte des effets d'une éventuelle libéralisation des échanges entre le Canada et les États-Unis sur les emplois des femmes;
- conditions de travail: congé parental rémunéré, proportionnalité des avantages sociaux pour les personnes travaillant à temps partiel, nouveaux aménagements du temps de travail, levée des exceptions touchant les conjointes et conjoints travaillant sur une petite ferme, etc.

SÉCURITÉ DU REVENU

Compte tenu qu'aujourd'hui encore un grand nombre de femmes se retrouvent dans une situation financière précaire, le gouvernement continuera ses démarches en vue de leur assurer une meilleure sécurité économique.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement entend faire porter son action sur les questions suivantes:

- réforme de la sécurité du revenu;
- élaboration d'une politique d'intervention pour les femmes chefs de famille monoparentale;
- formules d'amélioration des régimes privés de retraite;
- prise en compte du travail effectué au foyer dans les politiques de sécurité du revenu;
- prise en compte des diverses réalités féminines dans une éventuelle réforme de la fiscalité.

SANTÉ

Dans le domaine de la santé où ont été amorcés ces dernières années des changements importants dans les pratiques et les modes d'intervention, le gouvernement poursuit les objectifs suivants:

- s'assurer que les soins donnés aux femmes soient adaptés à leurs besoins particuliers et tiennent compte de l'ensemble des dimensions de la personne et de son milieu de vie;
- lutter contre les stéréotypes sexistes qui prévalent au sein du milieu socio-sanitaire.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement entend faire porter son action sur les questions suivantes:

- politique en santé mentale qui réponde davantage aux besoins des usagères;
- orientations en matière de périnatalité et de reconnaissance des sages-femmes;
- cadre juridique et administratif régissant les nouvelles technologies de reproduction (NTR);
- programme-cadre régissant les services de planification des naissances;
- campagne de prévention des maladies transmises sexuellement (MTS);
- soutien financier et technique aux ressources développées par les groupes de femmes;
- programmes de recherche et de prévention portant sur la santé des femmes.

VIOLENCE

En raison de l'importance et de la gravité du phénomène de la violence faite aux femmes, le gouvernement entend:

- assurer la sécurité et la protection des victimes de violence ou d'actes criminels;
- améliorer les services sociaux et judiciaires dispensés aux victimes de violence et à leurs agresseurs;
- briser les stéréotypes entourant le phénomène de la violence faite aux femmes.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement entend faire porter son action sur les questions suivantes:

- plan de consolidation et de développement des maisons d'hébergement;
- maintien du support financier aux centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS);
- implantation concertée des politiques en matière de violence conjugale et d'aide aux femmes violentées et interventions adaptées pour les femmes des communautés culturelles, les femmes autochtones et les femmes handicapées;
- mise en place d'un service téléphonique centralisé d'aide et de référence pour les victimes;
- sensibilisation du public.

PROMOTION DE LA RÉALITÉ FÉMININE

Afin d'augmenter l'efficacité de sa pratique qui consiste à intégrer la problématique des femmes dès les débuts du processus menant à la mise à jour des législations, des politiques et des programmes, le gouvernement entend favoriser une meilleure connaissance de la réalité des femmes et en assurer la prise en compte.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement entend faire porter son action sur les questions suivantes:

- sensibilisation des intervenantes et intervenants des ministères et de leurs réseaux, des institutions financières et des médias à la réalité féminine;
- support et sensibilisation des intervenantes et intervenants en vue d'une plus grande participation des femmes dans des secteurs aussi variés que les activités physiques et les sports, la gestion des affaires municipales et les activités à caractère international;
- prix d'excellence pour des projets innovateurs en matière de condition féminine;
- prix aux publicités et émissions contribuant à véhiculer une image positive des femmes dans la société.

ÉTAT-EMPLOYEUR

À l'image de leurs consoeurs du secteur privé, bon nombre d'employées de la fonction publique se retrouvent dans quelques secteurs d'activités traditionnellement féminins. Conscient de cette situation, le gouvernement a élaboré à leur intention un programme d'accès à l'égalité (PAE).

Ce programme triennal compte trois types de mesures:

- mesures de redressement telles la nomination et la désignation préférentielles de femmes pour des postes réguliers ou des remplacements temporaires, l'octroi de congés avec solde pour études, le programme de relève féminine à la gestion et la préparation au processus de concours;
- poursuite de l'amélioration du système d'emploi de manière à éliminer des effets d'exclusion discriminatoires;
- mesures de soutien tels les aménagements du temps de travail et l'établissement de garderies en vue de favoriser une meilleure conciliation de la vie familiale et professionnelle.

RENSEIGNEMENTS

Cette brochure est tirée du document «VERS L'ÉGALITÉ: orientations triennales en matière de condition féminine 1987-1990». Si vous désirez en obtenir copie, adressez-vous au:

Secrétariat à la condition féminine
Ministère du Conseil exécutif
875, Grande-Allée Est
Édifice H, 2e étage
Québec (Québec)
G1R 4Y8
Tél.: (418) 643-9052

Ces documents sont également disponibles dans les bureaux de Communication-Québec que vous pouvez rejoindre en composant le 0 et en demandant le «ZÉNITH COMMUNICATION-QUÉBEC».

Pour des renseignements additionnels, n'hésitez pas à communiquer avec le Secrétariat à la condition féminine ou avec les répondantes des ministères sectoriels concernés:

À Québec, code régional 418

- Conseil du trésor 643-7688
- Ministère des Affaires culturelles 643-4457
- Ministère des Affaires municipales 691-2040
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation 643-3822
- Ministère des Communications 643-1529

• Ministère de l'Éducation	643-3241
• Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science	643-7999
• Ministère des Finances	691-2236
• Ministère de l'Industrie et du Commerce	643-3859
• Ministère de la Justice	643-4090
• Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche	643-7971
• Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu	643-9245
• Ministère des Relations internationales	643-4113
• Ministère de la Santé et des Services sociaux	643-9187
• Ministère du Solliciteur général	643-3500
• Ministère du Travail	643-4818
• Office des ressources humaines	649-3324
• Secrétariat aux affaires autochtones	643-3166

À Montréal, code régional 514

• Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration	873-2382

ISBN 2-550-17802-5